

DOSSIER

Solidaires, pour quoi faire ?

La santé, un droit pour tous
Reportage à Aubervilliers

Bidonvilles sur Seine
Un portfolio d'Éric Garault



VOUS AVEZ DIT BIZARRE ?

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Circulez, y'a rien à voir

L'Espagne, comme la France d'ailleurs, a signé des accords bilatéraux de libre circulation avec de nombreux pays. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire de demander un visa pour des voyages touristiques de moins de trois mois. C'est le cas par exemple de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, du Mexique, de l'Uruguay ou encore du Venezuela. Dans de nombreux cas, pour les ressortissantes de ces États, la préfecture refuse de demander une réadmission vers l'Espagne et décide de les renvoyer à l'autre bout du monde tout en sachant qu'elles peuvent prendre un avion pour les ramener en Espagne dans les heures suivant leur arrivée puisqu'elles sont dispensées de visa. C'est un système totalement absurde qui coûte énormément d'argent, pour le contribuable français, mais aussi pour ces personnes qui doivent payer un billet d'avion pour rentrer chez elles en Europe. C'est le cas par exemple de Linda, une jeune brésilienne qui réside depuis sept ans à Barcelone et qui a été reconduite à Salvador do Bahia alors qu'elle venait rendre visite à sa sœur résidant à Milan.

« Vous voulez dire que la France me paye les vacances au Brésil et que je peux revenir dès demain si je veux ? »

Linda, 24 ans

Publié dans Planète CRA n°35

Exercice de mauvaise foi

Cour d'appel de Paris. L'avocate générale, irréprochable dans son exercice de mauvaise foi : « Alors oui, nous ne saurions le nier, l'administration a indiqué à Monsieur lors de sa retenue au commissariat un mauvais numéro pour contacter le consulat ivoirien. Certes. Mais c'est là une erreur purement matérielle, qui ne cause pas le moindre grief à Monsieur. D'ailleurs, il est déjà arrivé que l'on donne par erreur le numéro du consulat de Turquie à un ressortissant sénégalais, n'est-ce pas. »

Nous voilà rassurés.

Publié dans la crazette n°8

Tragédie en trois actes

Le 28 octobre, Joy, demandeuse d'asile, enceinte d'environ 5 mois, est enfermée au centre de rétention du Mesnil-Amelot par le préfet du Val d'Oise. Le 29 octobre, angoissée, elle perd son enfant. Le 30 octobre, l'hémorragie persistante l'empêche d'être présente à l'audience devant le tribunal administratif qui annule cependant l'intégralité des décisions du préfet. Joy se retrouve devant la porte du CRA et doit se débrouiller seule pour traverser l'Île-de-France en transports en commun.

Publié dans la crazette n°9

L'exemple par l'absurde

Nega est éthiopienne. Après un an et demi de galère au Portugal, elle est résignée à rentrer dans son pays. Pour cela, il faut qu'elle se rende à l'ambassade de Paris pour refaire son passeport. Elle est interpellée à bord d'un bus Eurolines en provenance directe du Portugal et à destination de Paris. Lors de sa garde à vue, elle explique qu'elle est en situation irrégulière et qu'elle souhaite rentrer dans son pays. Les policiers, voyant qu'elle ne dispose pas de passeport et anticipant la difficulté de la reconduire vers Addis Abbeba, déclenchent une procédure de réadmission vers l'Espagne uniquement parce qu'elle est interpellée à bord d'un bus en provenance directe de ce pays. La réadmission est acceptée en 24 heures. Mais Nega, traumatisée par son expérience est en panique totale et refuse de retourner en arrière. Elle supplie d'être expulsée dans son pays sous le regard ébahi de ses voisines de chambre qui se battent pour retourner en Espagne, ce que leur refuse sans raison la préfecture. Elle sera finalement réadmise de force et devra reprendre son voyage vers Paris pour pouvoir quitter l'Europe. Cet exemple par l'absurde atteste que techniquement, les préfectures peuvent dans presque tous les cas demander une réadmission. S'ils ne le font pas, c'est donc un choix délibéré qu'il serait bien difficile de justifier.

Publié dans Planète CRA n°35

LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série «Les Indégivrables», des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.



Regards

6 Actualités

Pour Vincent Rebérioux, le droit de vote des étrangers reste une exigence démocratique.

8 Reportage photo Bidonvilles sur Seine

À la rencontre de ceux qu'on appelle les Roms avec le photographe Éric Garault.



10 Point chaud

Un pas déconcertant vers une réforme du droit d'asile.

11 Initiatives

La santé, un droit pour tous

Reportage à l'Espace santé droit d'Aubervilliers, une permanence qui aide à démêler les embûches du droit au séjour et de l'accès aux soins.

13 Juridique

Europe

Retour en arrière sur la réglementation des visas.

Le dossier

14 Solidaires, pour quoi faire ?



Militer pour le « vivre ensemble », c'est savoir être parfois à contre-courant. Mais les mobilisations citoyennes sont plus que jamais nécessaires dans notre société qui se recroqueville sur elle-même.

22 Actions

Reportage dans les Cévennes : un sanctuaire de l'accueil inconditionnel.

22 Portrait

Anne-Marie et Damien Defrance ont créé l'association Terre d'errance, un accompagnement des migrants en route vers l'Angleterre.

23 Débat

L'engagement et la solidarité avec Jean-Luc Berthier, Jean-Michel Delarbre et Jean-Pierre Rive. Quel sens ? Pourquoi et comment les gens s'engagent aujourd'hui ? Et pour quelle efficacité ?

Trajectoires

26 Parcours

Anita Bouix et Clémence Lormier, deux militantes engagées auprès des mineurs isolés étrangers.



27 La chronique

Les imbéciles heureux qui sont nés quelque part, par Hervé Hamon.

29 Carnets de justice

Première audience du TGI de Meaux, annexe délocalisée dans le centre de rétention du Mesnil-Amelot : un tribunal d'exception pour les personnes étrangères.

Expressions

30 Rencontre

L'antiAtlas des frontières

Interventions créatives entre art et science, rencontre avec Isabelle Arvers, commissaire de l'exposition.

31 À lire, à voir

Des romans, le catalogue d'une exposition sur la bande dessinée, des films et une nouvelle revue pour un autre regard sur les migrations.

35 Publications

Des conseils simples pour faire face à l'administration

Un nouvel outil d'information pédagogique et attractif à destination des migrants publié par La Cimade Île-de-France.



Vous n'êtes jamais obligé de signer les documents de la police.

Édito

Mobiliser, encore et encore

La manifestation nationale du 30 novembre appelant à se mobiliser et marcher contre le racisme, « avant que le racisme ne nous marche dessus », soutenue par plus de quarante associations et syndicats, a eu un succès mitigé. 25 000 manifestants annoncés à Paris, quelques milliers au total dans plusieurs villes de France..., on espérait mieux. Face à la multiplication et la banalisation d'actes de racisme et de stigmatisation « des étrangers », le sursaut républicain et citoyen attendu n'a pas vraiment eu lieu ce 30 novembre, et pas plus le 7 décembre qui visait à commémorer le trentième anniversaire de la Marche pour l'égalité et contre le racisme. Que peut-on en conclure ?

Oui, les discours populistes et d'exclusion touchent un nombre plus important de personnes. Oui, les idées tendant à opposer des catégories de population se propagent. Oui, les valeurs de solidarité et d'entraide sont remises en question et fragilisées... Et oui, les appels à mobilisation dans ce contexte sont plus difficiles. Mais non, la situation ne doit pas être considérée comme désespérante ou inéluctable.

Beaucoup d'initiatives sont menées partout en France par des milliers d'associations et de citoyens, faisant chaque jour la démonstration que mobiliser est possible. Le dossier de ce *Causas communes* tente ainsi d'interroger et de mettre en lumière quelques unes de ces initiatives, pour rappeler que le pire n'est pas forcément à venir – du sanctuaire cévenol à l'action de parents et enseignants de Resf, de l'engagement collectif auprès de migrants du Nord-Pas-de-Calais à l'action du collectif des associations citoyennes.

Le succès mitigé du 30 novembre ne doit pas nous décourager mais nous amener à réinterroger nos actions associatives de sensibilisation et de mobilisation. Nous devons probablement davantage travailler sur l'explicitation des valeurs fondatrices du vivre ensemble pour leur redonner sens et vitalité, aider à comprendre les phénomènes actuels, replacer les enjeux et les polémiques à leur bon niveau, ne pas fuir les questions délicates, faire preuve d'inventivité dans le choix des actions et formes de mobilisation... Pour mobiliser et convaincre, encore et encore.

Jean Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade



➔ **Commander**
Le nouveau
tee-shirt
«réinventons
l'hospitalité».



➔ **Télécharger**
À quand la loi ?
Le rapport
d'observation de
La Cimade sur
les sept premiers
mois d'application
de la circulaire
du 28 novembre 2012
relative à l'admission
au séjour.



**Centres
de rétention**
Le rapport
commun sur
les centres
et les
locaux
de rétention.

«Causas communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE : Geneviève Jacques
64, rue Clisson 75013 Paris
tél. : 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an : 15€
(étranger : 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant
de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE : 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL : 1^{er} trimestre 2014

DIRECTRICE DE PUBLICATION : Geneviève Jacques

RÉDACTEUR EN CHEF : Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Célia Bonnin, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Elisabeth Dugué, M.G., Anette Smedley, Didier Weill.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Gipsy Beley, Hervé Hamon, Morgane Iserte, Alain Le Goanvic.

PHOTO DE COUVERTURE :
© Vali. Lassalle, avril 2011. Un village des Cévennes qui a accueilli les exilés afghans après la rafle de Calais en 2009.

QUATRIÈME DE COUVERTURE :
© David Poullard et Guillaume Rannou, *Conjugaisons ordinaires*.

CONTACT : causascommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE :
© ANATOME, Magdalena Holtz

MAQUETTE : atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION : Imprimerie Moderne de Bayeux

3 QUESTIONS À VINCENT REBÉRIOUX

« continuer la bataille de l'opinion »

Pour le vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme, responsable des collectifs « Votation citoyenne » et « Droit de vote 2014 », le droit de vote des étrangers reste une exigence démocratique.

Comment la revendication du droit de vote des étrangers aux élections locales a-t-elle évolué dans l'opinion ?

Promis par François Mitterrand en 1981, ce droit a été une revendication majeure de la Marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983. C'est donc une revendication très ancienne ! À ce moment-là, la majorité des Français n'y était pas favorable mais, grâce aux mobilisations et à l'évolution générale de la société, il y a eu un basculement avec, pour la première fois en 1999, une adhésion majoritaire de l'opinion à cette revendication. Le sondage annuel que publie *La Lettre de la citoyenneté* depuis 1994 montre bien cette adhésion croissante, avec un pic (jusqu'à 59 %) en 2011, un reflux en 2012 et de nouveau une majorité favorable en 2013. Le droit de vote a été accordé en 1998 aux résidents étrangers communautaires, ce qui a contribué à installer la notion de citoyenneté de résidence... et à rendre plus criant le déni de démocratie que constitue le refus de cette citoyenneté aux autres étrangers.

Sur le plan législatif, quelle est aujourd'hui la situation ?

En décembre 2011, le Sénat, nouvellement passé à gauche, a adopté la proposition de loi votée onze ans plus tôt par l'Assemblée nationale et qu'il n'avait jamais examinée. Il y a donc aujourd'hui un texte, adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées, accordant le droit de vote aux étrangers aux élections locales. Comme il s'agit d'une « proposition de loi », donc d'un texte d'initiative parlementaire

(contrairement à un « projet de loi », qui correspond à une initiative gouvernementale), et comme elle est d'ordre constitutionnel, sa ratification passe obligatoirement par un référendum. Pour que le texte puisse être ratifié par une autre voie, à savoir le vote à une majorité des trois-cinquièmes des deux assemblées réunies en Congrès, il suffit au président de la République et au gouvernement de reprendre ce texte en lui donnant statut de projet de loi. De ce point de vue, la démarche est très simple ! Le blocage est donc purement politique : François Hollande a décidé de repousser la question au-delà de 2014, ne voulant prendre ni le risque d'un référendum, ni celui de ne pas réunir la majorité parlementaire qualifiée.

Dans ce contexte, quelles sont les actions à mener ?

D'abord continuer à mener la bataille de l'opinion, les mobilisations citoyennes. Nous allons bientôt remettre à François Hollande une pétition qui réunit plus de 100 000 signatures, réaffirmant l'exigence démocratique de la reconnaissance de ce droit. Les prochaines élections municipales seront l'occasion pour les citoyens d'interpeller les candidats sur ce sujet. Nous avons parallèlement un gros travail à mener auprès des parlementaires pour parvenir à la majorité requise. C'est tout à fait envisageable, beaucoup d'entre eux à droite et au centre y sont prêts. Mais il ne faut pas trop tarder, car il n'est pas sûr que la majorité actuelle se maintienne au Sénat. Ce serait cela le vrai risque. En tous cas



Vincent Rebérioux

une lourde faute politique de ne pas profiter du « créneau » opportun où nous sommes pour mettre fin à une discrimination et à un déni de démocratie qui n'ont que trop duré. ■

Propos recueillis par Françoise Ballanger

Le 4 septembre 2013, place de Jaude à Clermont-Ferrand.



© Didier Claude

LE MOT

Vocation

ÉRIC FASSIN EST SOCIOLOGUE À L'UNIVERSITÉ PARIS 8 ET MEMBRE DE L'ASSOCIATION CETTE FRANCE-LÀ. IL A PUBLIÉ, ENTRE AUTRES, *DÉMOCRATIE PRÉCAIRE. CHRONIQUES DE LA DÉRAISON D'ÉTAT* EN 2012 (LA DÉCOUVERTE).

Que signifie « avoir vocation à » ?

La vocation, c'est un appel. De qui vient l'appel ? Dans le langage professionnel « avoir une vocation », c'est un appel intérieur. Dans le langage religieux « avoir la vocation », cet appel intérieur vient de Dieu. Dans les deux cas, il s'agit de devenir ce qu'on est, d'accomplir sa vocation. En revanche, « avoir vocation à » pose problème. Qui parle pour qui ? C'est une chose de dire ma vocation, c'en est une autre d'énoncer celle d'autrui. Nos politiques assignent une vocation à d'autres, plus précisément aux Autres. Aujourd'hui, « avoir vocation à » est réservé aux immigrés, aux Roms, etc. Les Français ont-ils vocation à rester en France ou à en partir ? Tout dépend de ce que chacun souhaite ! La question paraît absurde pour « nous », mais pas pour « eux »...

Quand l'expression est-elle apparue dans le discours politique sur l'immigration ?

L'expression est mobilisée depuis les années 2000 pour parler d'immigration : « avoir vocation » ou « ne pas avoir vocation ». Le sens négatif l'emporte, même quand la formulation est affirmative. Il y a

ceux qui n'ont pas vocation à rester en France et il y a ceux qui ont vocation... à rentrer dans leur pays. C'est Nicolas Sarkozy qui a popularisé le terme. Ses ministres successifs en charge du dossier de l'immigration l'ont repris – Brice Hortefeux, Éric Besson et Claude Guéant. Aujourd'hui, Manuel Valls reprend le mot de la droite. Mieux : il prête l'expression au premier ministre roumain ! C'est dire que tout le monde est autorisé à dire la vocation des Roms, sauf les Roms.

Qu'induit le choix de cette expression à propos des Roms ?

Dire qu'ils ont ou n'ont pas « vocation à », c'est décider à la place des autres, les « vouer à ». Au contraire de « nous », « eux » ne sont pas des sujets politiques libres de décider de leur destin. D'autre part, c'est euphémiser cette violence : on n'impose rien, on se contente de dire la vocation des Roms. Mais peut-on vraiment avoir « vocation à » être expulsé ? L'élégance du mot occulte la brutalité de la chose. Autant dire que les Roms n'ont vocation à rien... ■

Propos recueillis par Maya Blanc

POINT NOIR

Clermont-Ferrand : 350 personnes à la rue

L'hébergement d'urgence victime d'une défaillance.

Victimes d'un bras de fer financier entre l'État et l'Association nationale d'entraide (ANEF) qui gère l'hébergement d'urgence à Clermont-Ferrand, 350 personnes, dont 160 enfants, issues de familles pour l'essentiel originaires d'Europe de l'Est, se sont retrouvées à la rue, au début du mois de septembre, chassées des hôtels où elles étaient logées provisoirement. Il aura fallu la mobilisation des organisations locales, en particulier de La Cimade 63, de Resf, la FSU, la LDH pour que s'organise une prise en charge improvisée

en urgence, faute de réponse appropriée de la préfecture comme des collectivités locales. À la veille de l'hiver, la situation transitoire dans laquelle les familles sont maintenues continue de créer des tensions. La plupart ont retrouvé un toit, notamment dans un ancien bâtiment du Crous en attente de rénovation. Mais, certaines d'entre elles ont été contraintes de repasser par le 115 pour trouver un accueil provisoire de nuit. « La préfecture ne souhaite pas que les familles s'installent et se sentent en sécurité », déplore Emmanuel Bouhier, porte-parole

de La Cimade 63. Des crédits d'appoint ont certes été débloqués, mais dans des proportions insuffisantes. Avec l'aide du Conseil général, La Cimade, le Secours catholique et le Secours populaire animent « Alternative hôtel », un réseau d'une vingtaine de logements d'accueil pour des familles en souffrance sociale qui bénéficient d'un accompagnement solidaire. Pour Emmanuel Bouhier, « l'État a failli dans sa mission humanitaire. Pendant cette période, ce sont les associations et les citoyens qui ont assuré les devoirs de la République ». ■ **M. D.**



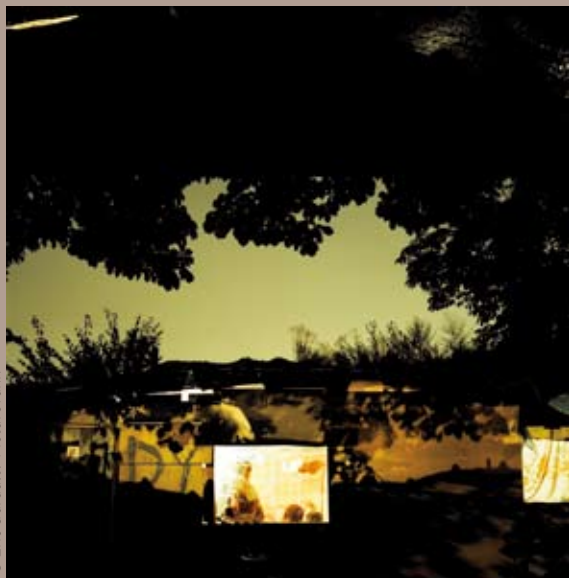
© Eric Garault / PictureTank



© Eric Garault / PictureTank



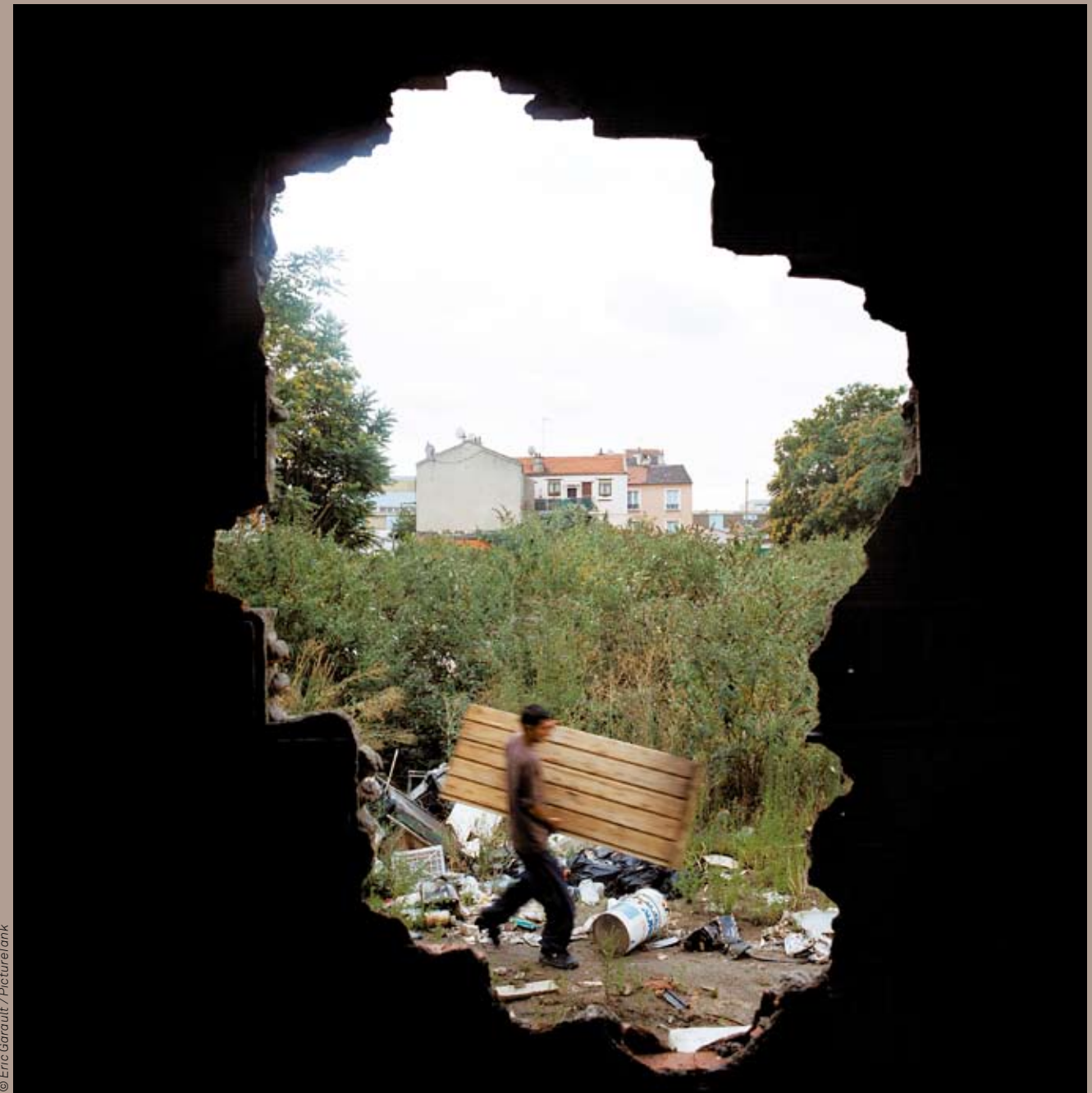
© Eric Garault / PictureTank



© Eric Garault / PictureTank

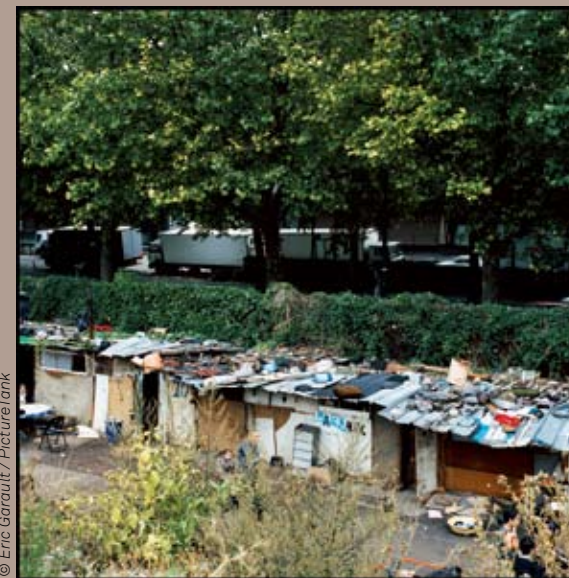
Bidonvilles sur Seine

La question des Roms et de leur intégration fait aujourd'hui partie de notre quotidien. Mais que sait-on de ce qu'ils ont à nous dire ? Que sait-on de ce qu'ils veulent et ce à quoi ils aspirent. Souvent, nous parlons à leur place et décidons pour eux. Pour tenter de comprendre une communauté sans cesse stigmatisée, le photographe Éric Garault a décidé de les rencontrer. Un travail qui s'est étalé sur plusieurs années, dont une soirée de Noël passée au campement. L'approche fût longue. Aidé par des associations de solidarité avec ces populations, il s'est impliqué généreusement et les portes se sont ouvertes jusque dans l'intimité des cabanes. Les images ont été réalisées en argentique, patiemment, sans immédiateté et sans déclenchements incessants. À chaque visite, des photos sont partagées. Ce corpus d'images a été réalisé sous le précédent gouvernement. Mais aujourd'hui la situation a-t-elle réellement changé ? Il semblerait que non. Sans doute ne sommes-nous toujours pas prêts à les écouter.



© Eric Garault / PictureTank

Bidonville du boulevard Mac Donald, aujourd'hui détruit - août 2006, Paris.



© Eric Garault / PictureTank

+ EN SAVOIR PLUS

Préparation d'un webdocumentaire avec Nicolas Bole, Damien Roudeau et Médecins du Monde. Une occasion de donner la parole aux Roms au travers de témoignages intimistes et sensibles. Sortie prévue en septembre 2014. www.ericgarault.com

DROIT D'ASILE

Un pas déconcertant vers une réforme

La sénatrice Valérie Létard et le député Jean-Louis Touraine ont remis leur rapport sur la réforme du droit d'asile au ministre de l'Intérieur le 28 novembre 2013. S'ils citent les contributions de différentes associations et les travaux en ateliers, leurs préconisations sont presque toutes tirées du rapport des inspections consacré à l'hébergement et la prise en charge financière des demandeurs d'asile¹. Les associations se sont réunies de façon intensive pendant un mois et demi. Elles partagent l'amertume de ne pas avoir été écoutées par les parlementaires. Entretien avec Gérard Sadik, responsable de la commission asile de La Cimade.

Quel bilan tirer de cette concertation ?

Le processus était intéressant car l'absence de discussion avec l'administration durait depuis des nombreuses années. Mais globalement, nous ne sommes pas satisfaits du résultat, ni des recommandations faites par les rapporteurs. Ils s'arc-boutent sur une procédure qui devrait être entièrement réformée et simplifiée.

¹ Rapport de l'Inspection des finances (IGF), de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale de l'administration (IGA) remis au ministre de l'Intérieur en avril 2013.

Que pensez-vous de la proposition de directivité pour répartir les demandeurs d'asile sur le territoire ?

La répartition des demandeurs d'asile est pensée sur la base d'une analyse erronée et tronquée. Il existe déjà une déconcentration de la demande depuis une dizaine d'années. Il y a 15 ans, l'Île-de-France représentait 75% des demandes et aujourd'hui la région n'est qu'à 40%. Le problème est la saturation du dispositif et non pas la répartition

Est-ce que vous partagez le souhait de raccourcir les délais ?

La Cimade recommande la réduction des délais qui sont en moyenne de deux ans et donc non conformes à l'intérêt des réfugiés à la recherche d'une protection. La longueur de la procédure les maintient dans la précarité et sans autorisation de travail. Mais pour arriver à ce résultat, il y a un problème de méthode. Ils envisagent de développer de nouveaux cas de procédure accélérée qui sont bien moins protecteurs pour les de-

mandeurs. Ou encore de limiter et d'encadrer la présence d'un tiers aux entretiens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) au motif qu'elle allongerait les délais. Alors qu'au contraire cette présence (avocat ou association) pourrait offrir la possibilité à un demandeur d'obtenir un statut plus rapidement, sans attendre de passer devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

L'Ofpra sera-t-il replacé au cœur du dispositif comme seul interlocuteur ?

Non. Malheureusement nous n'avons pas été entendus. Le préfet et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) conserveraient leur

missions. C'est l'un des problèmes de ce rapport : comment confier l'accueil des demandeurs d'asile à un organisme bureaucratique ancré dans une culture et une histoire étroitement liée au contrôle ? L'Ofpra est autonome, même s'il est sous la tutelle de ministère de l'Intérieur. Alors que l'OFII est un simple exécutant qui répond à toutes les injonctions du ministère.

Le durcissement de la politique est-elle l'une des orientations prônées par ce rapport ?

Tant dans leurs déclarations publiques que dans le rapport, les deux parlementaires voient dans le « dévoiement » du droit d'asile par les migrants économiques la cause de la crise du système. Ils ont donc élaboré des préconisations pour durcir le dispositif. Alors que la question des débouts du droit d'asile n'a pas été abordée dans la concertation, ils ont proposé la création de centres semi-fermés. L'idée de créer un nouveau lieu d'enfermement est l'exemple le plus criant de leur volonté de durcir le dispositif. Depuis la circulaire du 5 juillet 2012, limitant les placements en centre de rétention des familles, cette nouvelle forme de privation de liberté est évoquée. C'est une idée que l'on appréhendait depuis des années, mais on ne pensait pas qu'elle pourrait être mise en œuvre par un gouvernement de gauche... ■

Propos recueillis par Rafael Flichman

Il faut remettre la protection des réfugiés au cœur du système d'asile et sortir de la logique de dissuasion.

rôle. Alors qu'il serait logique que l'Ofpra ait plus de moyens et de pouvoir de décision, notamment sur la procédure applicable. Il faut remettre la protection des réfugiés au cœur du système d'asile et sortir de la logique de dissuasion.

Il est aussi prévu que l'OFII prenne en charge une multitude de nouvelles

PERMANENCE À AUBERVILLIERS

La santé, un droit pour tous

L'Espace santé droit d'Aubervilliers aide à démêler les embûches du droit au séjour et de l'accès aux soins.

Il est 9 heures, l'Espace santé droit d'Aubervilliers se prépare à ouvrir ses portes. Le café est prêt, une bénévole a apporté une brioche. Dans une demi-heure, les rendez-vous vont commencer. À l'étage, Didier entame la permanence téléphonique.

Premier contact au téléphone

Hébergé par le foyer protestant d'Aubervilliers, l'Espace santé droit a été créé en 2007 à l'initiative de La Cimade et du Comede (Comité médical pour les exilés dont la mission est d'accompagner et soigner les étrangers).

Trois jours par semaine, deux coordinateurs salariés - Didier Maille du Comede, Laura Petersell de La Cimade - et dix bénévoles assurent l'accueil sur rendez-vous : une journée est consacrée aux questions concernant l'accès aux soins ou à la protection maladie, deux autres aux problèmes liés à l'accès au droit au séjour pour raison médicale. Un médecin du Comede intervient également un jour par semaine pour effectuer les évaluations médicales. Les permanences téléphoniques, qui requièrent des compétences pointues, sont assurées par les deux salariés et par trois bénévoles. Le premier contact avec l'Espace santé droit est téléphonique. Il permet à l'écouter de faire le point sur la situation administrative, sur la situation médicale et la couverture sociale. Il se conclut par des propositions d'action ou par une prise de rendez-vous. Aujourd'hui, c'est une Congolaise qui vient de se voir refuser une carte de séjour pour soins. « Ce sont des mauvaises nouvelles, dit Didier, mais on peut faire quelque chose ». Il indique la marche à suivre et conseille d'aller voir l'assistante sociale de l'hôpital : « dites lui



© Marion Osmont

qu'elle peut avoir un soutien technique et donnez lui notre numéro de téléphone ».

Debriefing. Jean-Michel et François, bénévoles de l'Espace santé droit.

560 consultations en 2012

La plupart des entretiens se terminent ainsi. L'Espace santé droit assure en effet une fonction de pôle ressource en travaillant en réseau avec un ensemble de partenaires : médecins, travailleurs sociaux, juristes.

« On aide à aider, les professionnels ne doivent pas se désengager. »

« On aide à aider, dit Didier, les professionnels ne doivent pas se désengager ; on renvoie sur les assistantes sociales qu'on peut appuyer et ça marche très bien. Parfois, c'est moins facile, certaines assistantes ne coopèrent pas bien, c'est rare mais ça arrive.

Dans ce cas on se substitue ; on fait venir les gens ici. » Pour d'autres personnes, un rendez-vous est indispensable. C'est le cas pour l'appel suivant. Une femme originaire du Kazakhstan, en France depuis dix ans, mais sans carte de séjour, n'arrive pas à obtenir l'Aide médicale d'État. Didier lui donne un rendez-vous : « Les grands précaires "satellisés", il vaut mieux les recevoir ». Durant toute la matinée les appels vont s'enchaîner. En 2012, 1 629 appels ont été traités et 560 consultations ont été effectuées. Mais il y a une énorme file d'attente, la ligne est saturée. Il faudrait multiplier les répondants, mais dans ce cas, il conviendrait d'assurer plus de permanences, or l'espace manque et surtout il n'y a pas assez de bénévoles. « On aimerait en recruter, mais c'est très technique, explique Laura, il faut connaître le droit, le milieu médical, les partenaires. » Les bénévoles, qui ont la double appartenance - Comede et Cimade -, suivent ■■■

... un parcours de formation : une phase d'observation pendant un mois et demi, des formations Cimade sur les titres de séjour, l'aide juridique. Ils assistent ensuite aux rendez-vous en doublon avant de voler de leurs propres ailes.

« Moins sous pression »

Les bénévoles insistent sur l'autoformation constante : les deux salariés constituent des personnes ressources fréquemment consultées, les débriefings favorisent la réflexion commune sur les cas difficiles, des réunions permettent de faire le point sur les textes, sur les difficultés rencontrées. Comme le dit Antoinette, une bénévole : « on est moins sous la pression qu'une permanence Cimade classique, on peut élaborer collectivement une position commune ».

La procédure d'obtention de titre de séjour pour raison médicale se durcit actuellement.

Au rez-de-chaussée, les entretiens se sont déroulés pendant toute la matinée. Aujourd'hui, ils concernaient les problèmes liés au titre de séjour. Antoinette et Françoise, médecin du Comede, reçoivent un homme sous le coup d'une obligation de quitter le territoire. Il a fait une demande d'aide juridictionnelle et doit rencontrer un avocat. Françoise prépare pour celui-ci les arguments médicaux nécessaires à la défense. Jean-Michel, lui, a rencontré un Congolais sourd et asthmatique, qui a fait plusieurs demandes de titre de séjour pour des motifs différents – asile, famille, durée de présence. Toutes ont été



© Marion Osmont

rejetées. Jean-Michel contactera son avocat pour rappeler les arguments qui pourront plaider en sa faveur. La matinée se clôt par le débriefing, chacun évoque ses rendez-vous, indique les directions vers lesquelles il oriente les personnes qu'il a reçues et sollicite l'avis des

Didier Maille du Comede, permanence téléphonique de l'Espace santé droit.

pour raison médicale se durcit actuellement. Les médecins des agences régionales de santé (ARS) donnent plus volontiers des avis négatifs. Dans certains départements, le préfet diligente une enquête parallèle sur l'existence des soins dans le pays d'origine, ce qui peut l'amener à refuser de suivre la décision positive du médecin de l'ARS. Ces constats alimentent les positions de l'Espace santé droit qui participe à l'Observatoire du droit à la santé des étrangers et tente d'interpeller les pouvoirs publics. C'était le cas lors du colloque « Migrants, de la réalité à la loi ? ». Organisé le 12 novembre par un collectif d'associations et destiné aux parlementaires, il veut montrer les dysfonctionnements de l'accès au titre de séjour et émettre des propositions propres à améliorer la loi. Au nom de La Cimade, Laura y a montré les restrictions apportées au titre de séjour pour soins. Elle s'est appuyée sur des cas suivis à l'Espace santé droit, et ceux-ci ne manquent pas. —

Élisabeth Dugué

Plus d'avis négatifs

Tous l'observent : la procédure d'obtention de titre de séjour

EUROPE

RETOUR EN ARRIÈRE SUR LA RÉGLEMENTATION DES VISAS

Le Parlement européen a adopté, le 12 septembre 2013, en plénière, un mécanisme controversé de suspension de l'exemption de visa. Les États membres pourront donc rétablir temporairement, dans le cas de « situations d'urgence », une obligation de visa à des ressortissants de pays tiers qui n'y sont pas ou plus soumis. Contrairement à ce qu'affirment certains représentants des institutions de l'Union

une augmentation significative et « injustifiée » des demandes d'asile pour des raisons d'ordre économique déposées par des citoyens du Kosovo, de la Macédoine et de Serbie. Les gouvernements européens ont alors exigé une réponse coordonnée en raison de la pression exercée sur leur régime d'asile et des retards engrangés à cause des « fausses demandes ». Six États – l'Allemagne, la Belgique, la France le Luxembourg, les

tiers représentant un « risque migratoire ». Cet accord du Parlement devrait donner lieu à la publication prochaine d'un nouveau règlement. Il amendera le règlement 539/2001 existant qui fixe la liste des pays dont les ressortissants doivent être munis de visas ou pas.

Un outil politique

Dès 2014, tout État membre confronté à une augmentation soudaine du nombre de migrants irréguliers ou de demandes d'asile rejetées sera tenu d'informer la Commission européenne. L'exécutif européen pourrait alors proposer la suspension des règles d'exemption de visa envers les ressortissants du ou des pays d'origine pour une période initiale de six mois. Ce mécanisme risque d'être utilisé comme un outil politique par les États membres. Même s'il est censé n'être utilisé que dans des « circonstances exceptionnelles », comme « mesure de dernier ressort » et seulement « après une évaluation approfondie de la Commission », il n'est pas sûr que la Commission résiste à la pression des États membres. — Gipsy Beley

Il semble assez clair que ce dispositif vise principalement les pays des Balkans occidentaux.

Européenne (UE) « cela ne vise aucun pays en particulier », il semble assez clair que ce dispositif vise principalement les pays des Balkans occidentaux. Entre fin 2009 et fin 2010, un régime d'exemption de visa a été mis en place pour la plupart des pays des Balkans occidentaux. Depuis, les ressortissants de Macédoine, Serbie, Monténégro, Albanie, Bosnie n'ont plus besoin de visa pour se rendre dans l'UE. Une libéralisation du régime des visas vue d'un mauvais œil par les États membres aussitôt mise en place.

Pression sur l'asile ?

Juste après la mise en œuvre de ce régime d'exemption, les États membres auraient relevé

Pays-Bas et la Suède – avaient écrit dans ce cadre une lettre à la Commissaire aux affaires intérieures, Cecilia Malmström. Ils demandaient l'introduction d'une procédure d'urgence qui permettrait notamment la réintroduction temporaire de l'obligation de visas pour certains pays comme la Serbie et la Macédoine.

« Risque migratoire »

Les États membres ont visiblement obtenu gain de cause puisque le Parlement européen a validé en plénière, le 12 septembre, la mise en place d'une clause permettant aux États membres de l'espace Schengen de réintroduire l'obligation de visas pour les ressortissants des pays



© Célia Bonnin

Najib et les membres de l'association
Terre de Mauripe, Lassalle, octobre 2013.

Solidaires, pour quoi faire ?

Trente ans après la mobilisation réussie de la marche pour l'Égalité et contre le racisme, les raisons ne manquent pas dans ce pays pour continuer de descendre dans la rue : les bonnes causes demeurent, dont celles des migrants. Didier Minot rappelle ici le rôle plus que jamais nécessaire des associations. Et il est rassurant de croiser un Afghan comme Najib au club de boule de Lasalle, en pays cévenol, un Angolais comme Pedro au groupe Confiance de Marseille, ou bien de découvrir l'engagement d'Anne-Marie et Damien, retraités de Steenvoorde, dans le Nord. Mais l'horizon citoyen évolue : les formes de

mobilisation se diversifient et les techniques changent, avec l'apparition d'Internet. Pour aider, informer ou bien convaincre, la solidarité n'est pas toujours facile à mettre en branle : la crise a bon dos, la gauche au pouvoir déçoit. Avec des engagements parfois plus éphémères ou successifs, le bénévolat prend plus de place aux côtés d'un militantisme traditionnellement plus collectif et durable. Reste que les militants de Resf, d'Amnesty et de la commission Église et société de la Fédération protestante, réunis pour le débat de ce dossier, ont partagé une même conviction : on peut encore faire bouger bien des choses.

Mobilisation citoyenne

Militer pour le «vivre ensemble», c'est savoir être parfois à contre-courant. La solidarité envers les migrants prend des formes d'engagement variées, de la simple signature d'une pétition jusqu'à l'initiative parfois susceptible de constituer un délit. Avec la crise et alors que les déceptions politiques se multiplient, la solidarité doit rester une valeur fondamentale.

« Soutenons Lansana, futur papa menacé d'expulsion... » La Cimade appelait ce jour-là à signer une pétition en faveur d'un jeune Guinéen. Une mobilisation ordinaire, parmi tant d'autres formes : classiques (campagnes, manifestations, parrainages) ou renouvelées, comme les « flashmobs ». Cette solidarité s'illustre dans la rue, devant un tribunal, un centre de rétention. Elle interpelle des décideurs, mais aussi l'opinion.

Lâcher de bateaux en papier Boats 4 people sur le Canal Saint-Martin, Paris le 17 juillet 2012. La coalition internationale Boats 4 people entend dénoncer l'indifférence des États à l'égard des naufrages de migrant.e.s.

Les Amoureux du Ban Public tiennent un stand et font signer leur pétition au festival Latcho Divano 2011 à Marseille.

Se faire entendre dans le brouhaha médiatique.

Cette mobilisation citoyenne en faveur des migrants bénéficie aujourd'hui de moyens nouveaux, dont Internet et les réseaux sociaux ne sont pas les moindres. Un texto, et le plus grand nombre est alerté. Un clic, et les pétitions se déversent chez le préfet. Ces technologies modernes facilitent la réactivité. De quoi maintenir plus facilement l'opinion en éveil. Mais il faut aussi savoir faire preuve d'imagination, car le « marché » de la solidarité est maintenant saturé. Il n'est pas toujours facile de se faire entendre dans le brouhaha médiatique.

On devient militant de la cause des migrants par diverses histoires de proximité : tantôt l'engagement a commencé par le biais d'un syndicat, d'un parti, d'une association de parents d'élèves ; tantôt un événement a constitué un déclencheur. Le cas, par exemple, d'une maman étrangère dont l'enfant fréquente l'école du quartier et qui se trouve brutalement menacée. C'est sur le terrain que des coordinations se créent spontanément, avec l'aide de la FCPE, de l'ACAT, de la LDH, de Resf, d'une paroisse protestante, etc. Ainsi à Villebon (Essonne), où la solidarité par le collectif appelé SAVALFERR a permis en septembre la scolarisation de deux fillettes roms.

Ce qui est légal ou ce qui est juste

S'engager, c'est aider les migrants, informer l'opinion, exercer une pression sur les responsables. L'engagement appelle un acte citoyen et politique. Mais jusqu'à

© Nathalie Crubézy



quel point contester la loi ? C'est l'histoire de La Cimade, puisque tout a commencé pendant la guerre de 1939-45 avec l'intervention dans les camps d'internement et le passage d'une présence de solidarité à la résistance, le choix de la clandestinité et la fabrication de faux papiers pour sauver des juifs. Luis Retamal, juriste à La Cimade, se souvient aussi des militants du comité anti-expulsion qui, à partir de 1998, s'allongeaient sur les rails de la gare de Lyon pour empêcher les trains d'emmener les

« Les raisons de s'indigner se succèdent jour après jour. »

Maghrébins expulsés par bateau depuis Marseille. On a vu que donner son adresse à un sans-papier, pour l'aider à recevoir son courrier, peut être considéré comme un délit. Éternel dilemme entre ce qui est légal et ce qui est juste... Interpeller l'État, négocier avec lui, parfois même se substituer à ses défaillances : le registre reste large. Chez les objecteurs de conscience, on fait de la résistance passive. À No border, cette cause devient un moyen de contestation radicale d'un système tout entier.

Question d'efficacité, aussi. Il est vrai que la mobilisation citoyenne doit lutter en permanence contre l'essoufflement ou le doute. La cause des migrants n'a jamais été simple et aisée. Elle l'est encore moins aujourd'hui. D'abord parce que les relais traditionnels, constitués par les partis ou les syndicats se sont affaiblis. Ensuite, parce que le mouvement associatif s'est éparpillé en une multitude de petites solidarités. « Les raisons de s'indigner se succèdent jour après jour... »

Un délit de solidarité pas vraiment disparu

Le délit de solidarité a constitué une arme pernicieuse pour dissuader les mobilisations. La loi du 31 décembre 2012 a théoriquement rendu caduques les poursuites pour aide à l'entrée ou au séjour irrégulier. Mais Violaine Carrère est formelle : « Il y a peut-être moins de condamnations, mais toujours des poursuites ». Certes, le texte tolère maintenant « les conseils juridiques » comme « les prestations de restauration, d'hébergement ou de soins médicaux », évoque des « conditions de vie dignes et décentes » et n'exclut plus « toute aide visant à préserver la dignité ou l'intégrité physique ». Mais, pour celle qui est en charge de ce dossier au Gisti, « on reste à la merci d'une libre interprétation des parquets ». Et ils restent nombreux ceux qui peuvent être inquiétés pour une démarche banale : une attestation d'hébergement.

Comme d'habitude, les intentions paraissent louables au départ : s'attaquer aux réseaux organisés de passeurs, de transporteurs ou d'employeurs et à tous ceux qui profitent de la détresse des étrangers. La sanction : cinq ans d'emprisonnement et 3000 € d'amende. L'arsenal juridique s'est rapidement élargi à des motifs parallèles : entrave à la circulation d'un aéronef, outrage, injure ou diffamation. Et l'on se souvient de Monique Pouille, cette militante de l'association Terre d'errance, placée en garde à vue en 2009 pour avoir rechargé, chez elle à Coquelles, les portables de migrants. La tragédie de Lampedusa, en octobre dernier, rappelait le souvenir de ces pêcheurs tunisiens, condamnés pour être venus en aide à des immigrés en perdition en mer...



© Céline Bonnin

... jour, analyse Geneviève Jacques, présidente de La Cimade. *Elles provoquent des cris sans entraîner de mobilisation sur une longue durée.* »

L'appel de l'abbé Pierre durant l'hiver 54 ou bien celui de Coluche avec ses Restos du cœur ont reçu un accueil favorable et rapide des Français. De même, la mobilisation en faveur de ceux qui fuyaient les dictatures d'Amérique latine dans les années soixante-dix suscitait la sympathie. Aujourd'hui, sensibiliser l'opinion sur d'anonymes Somaliens ou Érythréens est plus difficile. Et quand l'émotion surgit, lors des tragédies à répétition à Lampedusa, il est trop tard... « *Il faut du temps pour mobiliser sur cette cause* », estime Yves Terrenoire, militant à Resf et à l'Observatoire citoyen de la rétention 77, et « *engagé depuis quarante ans* ».

Le prétexte de la crise

Cette cause souffrirait-elle de l'absence d'un grand leader charismatique pour l'incarner ? Il y a surtout la crise qui sert de prétexte commode. La France retrouve ses heures sombres durant lesquelles des

Sur le parcours de la manifestation des lycéens en grève pour le retour de Khatchik et Léonarda, Paris, le 17 octobre 2013.

Cercle de silence place du Palais Royal à Paris en 2009.



© Régis Grmon

responsables politiques surfent sur la tentation du rejet, tandis que l'opinion s'acharne contre des boucs émissaires tout trouvés. Ces crispations de la société française sont telles qu'elles atteignent les milieux chrétiens, pourtant traditionnellement attentifs à la cause du prochain, même si leurs militants restent aux avant-postes.

Il y a également, en filigrane de cette mobilisation essoufflée, les déçus de la gauche revenue au pouvoir.

« Nos portables allumés 24 heures sur 24 »

Le Réseau éducation sans frontières constitue, avec les Cercles de silence, l'une des formes originales de mobilisation. Originale d'abord par sa structure : un conglomerat agrégeant à la fois des mouvements, des associations (dont La Cimade), mais aussi des personnalités ou de simples militants. Soit au total plus de deux-cent-vingt collectifs. Et pas de président ni de porte-parole national. Car Resf, créé en juin 2004 à la Bourse du Travail à Paris par des enseignants et des parents d'élèves, c'est l'aiguillon qui, ici ou là, va susciter au coup par coup sur le terrain les réactions locales.

Beaucoup de citoyens qui n'étaient pas militants se sont engagés dans le réseau à partir d'une situation individuelle et l'envie de poursuivre le combat s'est installée. L'efficacité tient aussi à la clarté de la cause défendue : « laissez-les grandir ici ». Cela veut dire militer pour la régularisation des parents d'enfants scolarisés et des jeunes majeurs, mais aussi lutter contre les expulsions. Une cause simple qui permet de sensibiliser l'opinion aux dérapages multiples des pouvoirs publics, à ce que Resf appelle « la chronique de l'intolérable ».

Cette mobilisation nécessite une forte réactivité, une veille permanente, en cas d'urgence, pour contrecarrer les arrestations et expulsions. « *Nos portables sont allumés 24 heures sur 24*, explique Brigitte Wieser. *Et c'est pour-quoi nous sommes devenus efficaces dans la mobilisation spontanée* ». Ce réseau a également mis en place, avec les parents, des référents et des permanences dans les écoles, et suscité des parrainages républicains par des personnalités du monde politique ou artistique.

Ceux qui espéraient que cette alternance allait entraîner une autre politique en matière d'immigration. « *Beaucoup pensaient ou tout au moins espéraient que les choses allaient pouvoir changer* », analyse Claude Péchanski, engagée à l'Observatoire du centre de rétention à Palaiseau. Et de remarquer que, pour cette cause, « *on a l'impression de résister ; on n'est pas dans la vague principale* ». « *Nous sommes à contre-courant* », estime un autre militant. Alain Richard, lui, se dit déçu de ce manque d'efficacité actuel et appelle à « *une forme de boycott* ». « *Comment créer un lobby efficace de l'être humain ?* », demande celui qui a été à l'origine des Cercles de silence.

Raison de plus, aux yeux des militants, pour que cette mobilisation garde toute sa force. Mais la solidarité dépasse de plus en plus les frontières hexagonales. Et les clés se trouvent autant à Bruxelles qu'à Paris. Et même aussi de l'autre côté de la Méditerranée. — **Dominique Chivot**



POINT DE VUE



La solidarité avec les migrants au cœur des mobilisations citoyennes

Le 15 octobre dernier, nous avons fêté les 30 ans de la Marche pour l'égalité et contre le racisme, à travers laquelle les immigrés s'invitaient dans les mobilisations citoyennes. Dès les années 80, des mobilisations mêlant associations, collectifs et mouvements, de nationaux et d'étrangers, autour des « sans-papiers », marquent de leur sceau les ouvertures, même relatives, introduites dans les politiques migratoires françaises et européennes. Après le 11 septembre 2001, une philosophie du contrôle total s'y est substituée, dans un climat de guerre contre les islamistes auxquels sont rapidement assimilés les étrangers. Après la crise de 2008, la peur et l'insécurité conduisent à désigner des boucs émissaires : l'autre, l'étranger, aujourd'hui le Rom. La question des migrations est devenue centrale dans les discours publics et les médias, mais également dans le mouvement social. Dans les forums sociaux mondiaux des années 2000, la solidarité avec les migrants occupe une place importante. La charte mondiale des migrants, rendue publique à Gorée au Sénégal, illustre cette avancée.

Aujourd'hui, des centaines de groupes engagés dans la solidarité avec les migrants jouent un rôle essentiel pour faire connaître les situations d'injustice, s'opposer aux violations du droit, permettre aux migrants de prendre toute leur place au sein des territoires en y apportant leur richesse et leur diversité. Elles sont au cœur des mobilisations citoyennes, car elles mettent le doigt sur les remises en cause des principes de la République et du respect de l'autre, fondements de notre civilisation. Elles montrent que les forces économiques et financières dominantes ne respectent rien face à leurs intérêts. Comme le dit Patrick Viveret, « *la crise est une arnaque, un récit inventé par une oligarchie mondiale pour préserver ses intérêts* », même au prix de la destruction des solidarités, des droits et du tissu social. Mais aujourd'hui la tâche de ces associations devient de plus en plus difficile, comme pour beaucoup d'autres. L'aggravation de leur situation est liée à une série de facteurs découlant directement du tsunami néolibéral : l'assimilation de toutes les activités associatives à des prestations, le recul très important des financements publics avec les plans de rigueur, qui entraînent une multiplication des licenciements et des disparitions d'associations.

Tout ceci n'est pas une fatalité. Cette politique de rigueur et de remise en cause des droits fondamentaux est rejetée par une majorité de Français et d'Européens. Des résistances s'organisent. Le collectif des associations citoyennes regroupe 12 000 responsables associatifs ou citoyens et beaucoup d'associations de défense des droits et de solidarité avec les opprimés, dont La Cimade. Son objectif est de faire reconnaître que le travail des associations, notamment petites et moyennes, est essentiel à toute vie en société, de développer d'autres relations avec les collectivités et de demander l'arrêt du démantèlement de l'action associative. Il est absurde de la remettre en cause alors que celle-ci est le seul rempart contre la montée de la désespérance et des extrêmes. L'action commune va se prolonger par une interpellation des candidats aux élections municipales, puis européennes, et la création de collectifs locaux. Il est possible d'agir tous ensemble pour être entendus. Il y va de la construction d'une société plus humaine. —

DIDIER MINOT ANIMATEUR DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES.



Le groupe Confiance à Marseille : briser le mur du silence et l'isolement

De l'action socio-juridique à l'action collective et solidaire.



© Nathalie Crubézy

Marion et Pedro qui fait partager son expérience de 45 jours d'enfermement en centre de rétention.

Exercice collectif, les réflexions de Bintou pour changer la société.



© Nathalie Crubézy

« Bienvenue la France ! Tiens, on pourrait en faire un sketch. » Voilà bientôt deux heures que Nelson, Mamadou, Majid, Pedro et les autres se racontent leur histoire commune de naufragés sans droit ni titre en errance dans la cité phocéenne, échantillant anecdotes et astuces, se filent les adresses, conseils à suivre et pièges à éviter. « Si ton avocat t'envoie à La Cimade, c'est qu'il ne peut plus rien pour toi », s'esclaffe Bintou, une jeune Sénégalaise. Chacun tente de rassurer l'autre, malgré la gravité et les difficultés de situations souvent inextricables. Parfois, la discussion se transforme en jeu de rôle filmé dont on se repasse les paroles et les images. Deux fois par mois, ils sont ainsi entre quinze et vingt, hommes et femmes, originaires de multiples horizons et d'une dizaine de nationalités à se retrouver au local de La Cimade, pour échanger et partager leur vécu quotidien dans ce groupe Confiance qui porte bien son nom.

Être ensemble

« Ici, on peut se lâcher et retrouver confiance, assure Bintou. On ne vient pas pour soi ou pour régler des cas individuels, mais pour briser le silence, l'isolement et la peur. On sait qu'on n'est pas seul, qu'il faut être ensemble pour que cela change. » Cette initiative lancée voilà bientôt deux ans procède avant tout

d'un constat d'échec ressenti lors des permanences juridiques. « Avec le durcissement de la politique à l'égard des immigrés, nous étions dans l'impuissance à faire valoir les droits et dans l'incapacité d'agir », précise Françoise. Délégué régional de La Cimade, Jean-Pierre considère lui aussi que : « Face à l'arbitraire de lois qui ne délivre plus de droits, il fallait sortir de

« Si ton avocat t'envoie à La Cimade, c'est qu'il ne peut plus rien pour toi. »

l'enfermement, passer de l'action socio-juridique individuelle à la dimension collective et à la solidarité. » Pour Bernadette, retraitée, ancienne travailleuse sociale, la même préoccupation s'est imposée : « Comment résister collectivement quand on ne peut plus régler les cas personnels ? Après tout ce n'est pas parce qu'on est sans-papier qu'on ne peut pas prendre la parole. »

Comme une famille

Échanger, « agir ensemble », accompagner, retrouver une dynamique collective et partager des liens d'amitié et fraternels : l'expérience du groupe Confiance s'inscrit dans une série d'initiatives menées avec d'autres associations, pour sensibiliser la population de la ville. Chaque mois, les militants se retrouvent sur le Vieux port pour un Cercle de silence. Avec le réseau Sanctuaire, c'est l'engagement de protection et d'hospitalité des personnes persécutées « jusqu'à la désobéissance civile pour défendre les droits et les lois fondamentales », rappelle Jean-Pierre. Associations et travailleurs sociaux partagent aussi leurs réflexions et leurs conseils pratiques dans une coordination locale, pour défendre l'accès aux droits face à la préfecture et à l'administration. Alors que le débat politique va être polarisé par les élections municipales, Jean-Pierre est persuadé que « la société civile doit devenir un acteur politique ». Au sortir de 45 jours au centre de rétention, Pedro, un jeune Angolais sans-papier en France depuis bientôt cinq ans, est lui aussi convaincu de la réalité de l'action collective. Pour lui, « le groupe Confiance, c'est comme une famille. On a toujours besoin de quelqu'un. Il y a toujours un trou, une faille pour s'en sortir. Mais il faut de la patience, ne rien abandonner. » ■ Michel Delberghe

Sanctuaire cévenol

Quand une population décide d'en accueillir une autre, cela crée une attitude de confiance mutuelle. La preuve par cette leçon d'intégration menée « cœur en avant » entre les habitants de Lasalle et de Soudorgues et de jeunes Afghans.

En ce samedi d'octobre, la brume enveloppe de son coton ouaté le hameau de Soudorgues. Le crachin qui charge l'atmosphère d'humidité n'est rien, comparé à l'épisode cévenol qui va s'abattre sur le village voisin de Lasalle, le lendemain matin. Une ambiance particulière qui a immédiatement séduit Najib Nasary. Afghan des hauts plateaux montagneux, le jeune homme, au léger sourire prolongé par un fin liseré de barbe, est d'abord arrivé à Nîmes avant d'élire domicile dans ce bout du Gard. C'était à l'automne 2009, suite au coup de karcher médiatique passé avec force par Éric Besson dans la jungle de Calais. Pourchassés et disséminés aux quatre coins de l'hexagone, Najib et ses compagnons d'infortune, qui fuyaient la guerre chez eux, se sont mis à fuir la police en France. « Le conseil presbytéral de Nîmes a été le premier à les accueillir, se souvient Michel Lafont, membre du conseil régional de l'Église protestante unie du Languedoc-Roussillon, avant de lancer un appel aux autres entraides de la région. »

EPI, association d'entraide protestante, Lasalle.

Najib et David devant le four à pain, Lasalle.



© Célia Bonnin

Quinze familles de Justes à Lasalle

À la veille de Noël, l'Église protestante unie de Nîmes passe donc le relais à celle de Lasalle. Cette dernière décide de mettre les locaux du presbytère à disposition. Les militants s'activent, tiennent des stands sur le marché pour recueillir de quoi nourrir dix-huit de ces jeunes, arrivés dans ce haut lieu des luttes cévenoles. Trop nombreux pour tous vivre dans l'appartement de l'entraide, ses membres s'adressent à la mairie. « Quand ils sont venus nous voir, explique Éric Testa, je ne me souviens même pas si nous avons demandé une délibération auprès du conseil municipal pour leur ouvrir les gîtes communaux. Il y a quinze familles de Justes¹ à Lasalle, alors la question de l'accueil ne se posait même pas, affirme l'adjoint au maire, lui-même fils de maquisards d'origine juive. Vous savez, dans



© Célia Bonnin

1 | Juste parmi les Nations : personne qui a mis sa vie en danger pour sauver des juifs pendant la seconde guerre mondiale.

l'Histoire, il y a des choses qui marquent. Je ne vois pas au nom de quoi il ne faudrait pas poursuivre ce combat. » À quelques encablures de là, les portes aussi se sont ouvertes. Quand Vicki Gerbranda, un jour de réunion publique, a lancé cette idée de l'immersion des Afghans à Soudorgues. Élu à la mairie, Jean-Louis Fine, son compagnon, l'a suivie. De la protection première à un accueil durable, le couple expérimente l'intégration. À rebours des discours frileux et haineux ambiants. « Pour cela, nous avons inscrit Najib au club de la boule soudorguaise » avant qu'il ne trouve véritablement sa place à l'animation du four à pain communal. Et, alors qu'il reçoit une Obligation de quitter le territoire français, c'est toute une population qui se dresse vent debout et fait plier la préfecture à coup d'attestations et de manifestations. « Cela a tenu au fait que Najib était très apprécié par tout le village », insiste Jean-Louis Fine. D'ailleurs, « c'est lui qui nous a choisis », glisse doucement cet ancien ingénieur reconverti avec sa compagne dans l'activité

de production de plantes médicinales. Depuis, Najib a obtenu sa carte « vie privée et familiale » le 17 décembre 2011 et est inscrit depuis septembre 2013 à la Chambre de commerce et de l'industrie d'Alès où il suit un CAP de restauration. « S'il en a envie, il sait aussi qu'avec Vicki nous avons décidé de lui céder notre exploitation », sourit Jean-Louis, comme un père à son enfant. ■ Pierre-Yves Bulteau



« Les initiatives individuelles ne suffisent pas »

Anne-Marie et Damien Defrance, deux retraités vivant dans le Nord-Pas-de-Calais, ont lancé l'association Terre d'errance à Steenvoorde. L'accompagnement des migrants en partance pour l'Angleterre fait désormais partie de leur vie.

Steenvoorde, petite commune de la Flandre française, se tenait jusqu'en 2008 à distance des tumultes et des souffrances de la migration. La jungle de Calais attirait alors tous les regards et paraissait bien loin. Et puis, au printemps de cette même année, « on a commencé à voir, sur le bord des routes, plusieurs personnes de couleur ». Anne-Marie Defrance, retraitée de 61 ans, raconte l'irruption de l'étranger dans un décor familial. Lors d'une permanence de sa paroisse, elle contemple aussi, impuissante, une femme en pleurs avec son bébé dans les bras. Anne-Marie et son mari Damien, ancien instituteur, organisent avec des amis et le curé du village une réunion publique qui attire près de 200 personnes, pour expliquer le sort de ces migrants, surtout des Érythréens, la plupart en transit pour l'Angleterre. La gendarmerie tente de freiner la mobilisation, et évoque le « délit de solidarité », sans que cela n'entame la détermination du couple.

Mobilisation en association

Une soixantaine de bénévoles vont s'investir et participer à la création de l'association Terre d'errance Steenvoorde. Sur un village de 4 000 habitants, c'est considérable. Cette mise en commun des forces et des soutiens permettra de demander à la mairie de mettre un terrain

communal à disposition, « pour que les migrants puissent se reposer sans être harcelés ». Plusieurs actions seront menées parallèlement : la mise en place d'une aide alimentaire, l'ouverture des douches des vestiaires de la salle de sport de la commune, un suivi médical, un service de laverie, etc. « On a fait ce que l'on pouvait », résume Damien, qui garde en mémoire sa première visite dans la « jungle » de Calais, avec un ami : « une telle détresse, c'était abominable, vraiment le bout de l'enfer, sans compter que les migrants étaient sans cesse persécutés par la police ». À Steenvoorde, le dialogue avec les autorités n'a jamais été rompu, même si le sous-préfet ne se prive pas de mettre des bâtons dans les roues de l'association : « il pense que l'aide humanitaire favorise les passeurs, que nous sommes des benêts... Mais il faut bien que quelqu'un prenne ses responsabilités ! ». Cette année encore, avec l'entrée dans l'hiver, l'accueil des migrants repose sur les épaules des membres de l'association.

La foi, un moteur

La foi est pour le couple un moteur évident : « ce serait un non-sens de mettre les pieds dans une église, mais de ne pas aller au-devant des pauvres et des exclus », explique Anne-Marie. Mais l'engagement auprès de ces visiteurs étrangers n'a rien de confessionnel, et l'association Terre d'errance a permis de rassembler des bénévoles de tous horizons. Chez le couple vit désormais, depuis quatre ans, un jeune homme, Mohammed. Il est devenu un membre de la famille. Les époux ont aussi accueilli et accompagné quatre jeunes femmes, enceintes. « J'ai même assisté aux naissances à la maternité », se souvient Anne-Marie. Cette proximité, quasi quotidienne, a forcément un impact sur la vie du couple. « Rencontrer tous ces gens venus d'Afrique, cela m'a ouverte davantage, souligne Anne-Marie. J'ai été très touchée de voir comment, dans des conditions pareilles, les gens réussissent encore à vivre ensemble, en respectant les traditions et la religion des autres. » Pour Damien, cet engagement a également changé beaucoup de choses : « ce travail bénévole m'a donné une vision de la planète loin des cartes postales, la misère du monde est littéralement venue à notre porte ». Il y a parfois des bonnes nouvelles. Une des mamans qu'a accompagnée Anne-Marie vient de partir, munie d'un visa de cinq ans, rejoindre son mari en Angleterre. — M. G.

Anne-Marie et Damien Defrance avec Mohammed, demandeur d'asile, qui vit chez eux depuis 4 ans.



Solidaires, pour quoi faire ?



© Nathalie Crubézy

Les mobilisations citoyennes sont plus que jamais nécessaires dans notre société qui se recroqueville sur elle-même. Retour sur le débat organisé par Causes communes à la bibliothèque Robert Desnos de Montreuil avec la participation de Jean-Luc Berthier, bénévole au sein du pôle Vie Militante au siège d'Amnesty International France, Jean-Michel Delarbre, militant en Seine-Saint-Denis, membre de la LDH et de Resf, et Jean-Pierre Rive, Président de la commission Église et société de la Fédération protestante de France.

Opération de nettoyage d'un terrain occupé par des familles Roms boulevard Guigou à Marseille en juin 2011.

À quels choix l'engagement et la solidarité correspondent-ils pour vous ? Que signifie pour vous la solidarité ?

Jean-Michel Delarbre : J'ai commencé à défendre les droits des étrangers en fondant, avec d'autres syndicalistes, le collectif de défense des maîtres auxiliaires, lycéens et étudiants étrangers, première ébauche du Resf. C'était au début des années 90 au moment des lois Pasqua, je ne pouvais pas accepter que, dans la communauté scolaire, des enseignants et des étudiants soient menacés d'expulsion parce qu'ils étaient étrangers. Au-delà de cela, la solidarité était aussi un moyen de mobilisation. Dix ans plus tard, lors de la création du Resf, c'est la même logique qui a fonctionné : la

solidarité n'est pas seulement un geste pour aller vers l'autre, elle est inséparable d'une exigence politique, un outil de lutte pour une société plus juste et plus respectueuse des droits.

La solidarité n'est pas seulement un geste pour aller vers l'autre, elle est inséparable d'une exigence politique, un outil de lutte pour une société plus juste.

Jean-Pierre Rive : La mission populaire évangélique, dont j'ai été secrétaire général, est née en 1871, au lendemain de la Commune, à Belleville, pour aider les gens à se remettre debout, et c'est un combat qui s'est toujours poursuivi depuis, en se déclinant pour des causes différentes, mais dans le même

esprit, que ce soit au moment de la décolonisation, ou aujourd'hui auprès des sans-papiers. Pour moi, selon un point de vue humaniste, l'engagement n'est pas une décision volontaire, mais la prise en compte d'une nécessité. L'homme n'est véritablement homme que dans la mesure où il est solidaire des autres et en particulier de ceux brisés par une société qui a toujours généré des souffrances. Cette nécessité s'incarne dans des actions volontaires avec d'autres militants qui ont d'autres convictions mais qui portent aussi cette impérieuse nécessité de partager avec l'autre, là où il est atteint dans sa dignité d'homme. Voilà pourquoi, en somme, je m'engage parce que « je ne peux pas faire autrement ». ...





© Gianni Giuliani

Jean-Luc Berthier

... **Jean-Luc Berthier** : Le but d'Amnesty international est la défense des droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, partout où ils sont bafoués. Au départ, la règle était même de ne prendre en charge que des personnes d'autres pays que le sien : il y avait là une dimension politique qui permettait d'avoir une action mieux ciblée. Mais cela suppose, pour ceux qui s'engagent chez nous, la capacité à se mobiliser pour une cause lointaine, pour des gens que nous ne connaissons pas, qu'il est parfois difficile de se représenter. C'est une des raisons pour lesquelles la règle initiale a été abandonnée depuis plusieurs années et que nous défendons à présent aussi les droits de ceux qui vivent auprès de nous, les migrants, ceux qu'on appelle les Roms.

Est-ce à dire que c'est parce qu'ils voient à côté d'eux quelque chose d'insupportable, de pas normal, que les gens s'engagent ?

JLB : Il est sûr que l'indignation est à la source de l'engagement, avec le désir viscéral de se mettre en action. Vient ensuite le cheminement de la prise de conscience, à partir des valeurs que l'on porte en soi, de par sa culture, son éducation, en intégrant

cette prise de conscience jusqu'à en faire une responsabilité. Mais la proximité est devenue un critère d'engagement, ce qui est pour nous un problème grave. Nous perdons constamment des militants, alors qu'affluent les bénévoles dans les associations de proximité. La crise ne fait qu'exacerber cette tendance.

JMD : L'engagement se heurte aussi à une dynamique politique et sociale, qui renvoie de plus en plus chacun à lui-même, avec une disparition des réflexes collectifs. Cela pèse beaucoup sur les conditions dans lesquelles nous nous engageons, même si la mobilisation reste malgré tout possible.

C'est aussi peut-être lié à une vision restrictive de la solidarité. Resf fonctionne sur la base de la mobilisation citoyenne en solidarité « avec ». Or cette solidarité « avec » a ses limites, si elle signifie « à la place de ». Des citoyens s'engagent parce qu'ils jugent inacceptable ce que vivent des hommes, des femmes, des enfants autour d'eux. Mais le plus important serait que cette solidarité se construise « ensemble » pour trouver les voies d'une émancipation partagée. Je trouve que cette dimension n'est pas assez présente dans Resf, c'est une question que nous devons nous poser.

JPR : Qu'est-ce que des situations inacceptables ? Il y a certes une atomisation de la société qui les rend moins perceptibles. Mais il y a surtout une sorte de voile permanent posé sur leur caractère inacceptable. On est soumis à un discours qui euphémise toutes les souffrances, pour qu'on les considère comme inéluctables, ou comme des sacrifices indispensables. Face à cela, pour qu'il y ait engagement solidaire, nous avons à faire un travail de décryptage du réel, afin de déconstruire ce type de discours, afin de contribuer à la prise de conscience. Un de nos premiers efforts serait de dénoncer

ce voile, en gardant le souci de la lucidité, pour pointer sans pitié toutes les paroles mensongères débitées jour après jour et qui masquent la réalité des souffrances et des injustices. On affronte le reproche d'être naïfs ou utopiques, mais on doit agir pour réélaborer un discours fondateur, commun à tous les humanistes.

Aujourd'hui, les outils de mobilisation sont techniquement plus performants, mais on se heurte, dans les esprits, à plus de résistances. Comme si tout allait mieux dans les techniques, mais pas dans les têtes. Qu'en pensez-vous ?



© Gianni Giuliani

Jean-Michel Delarbre

JLB : Oui, parce que la complexification est déroutante. Tout est enchevêtré, il est devenu difficile de s'engager de façon unique et inconditionnelle. Il y a du coup une érosion du nombre de nos militants, le rapport au temps et à la collectivité a été bouleversé. Mais il continue à y avoir des valeurs très profondément ancrées du souci de l'autre. Y compris chez les jeunes, là où les forces de mobilisation sont considérables, même s'ils ont du mal à les concrétiser. La difficulté pour nous est de mobiliser cette énorme réserve potentielle.

Nous devons repartir sur un autre fonctionnement, mais c'est difficile. On y travaille !

JMD : Je pense qu'il faut prendre en compte la dimension politique. Les jeunes ont une méfiance par rapport à l'engagement, car ils se disent que les formes anciennes ont échoué. Et on ne peut pas tout à fait le nier... À eux d'inventer d'autres formes d'action.

JPR : Nous sommes imprégnés de l'idée que « c'est compliqué », mais ça me gêne, je pense qu'il faudrait nous débarrasser de cette idée ! Ne nous laissons pas impressionner par le discours qui nous dit qu'on ne peut pas faire autrement. Il faut que nous nous forgions suffisamment de convictions pour résister et dire « non, c'est simple, on ne peut pas tolérer ça, il faut se mobiliser et agir ». La complexité c'est un miroir aux alouettes.

JLB : Il est malgré tout certain que, pour résoudre un problème, il est de plus en plus souvent nécessaire de recourir au compromis, car on est face à des choses qui sont contradictoires et paradoxales. On est obligé de plus analyser, plus détailler, plus expliquer, c'est ce qui empêche beaucoup de gens de s'engager.

Quelle est l'efficacité de l'engagement solidaire ?

JLB : Nous avons obtenu des résultats qui sont visibles sur le long terme. Depuis 50 ans, il y a eu le recul de la peine de mort (un seul état, le Bélarus, l'applique aujourd'hui en Europe), la reconnaissance des droits des enfants, le traité sur le commerce des armes, etc. C'est une efficacité réelle, mais qui est peu visible au jour le jour.

JMD : Je suis d'accord, la complexité, qu'on nous oppose si volontiers, est en grande partie fabriquée. Elle est un camouflage pour limiter les mobilisations. Quant à l'efficacité, elle est très difficile

à évaluer, on peut dire qu'on a limité les dégâts, mais il faudrait qu'on soit plus nombreux pour faire mieux !

Nous sommes imprégnés de l'idée que « c'est compliqué », mais ça me gêne, je pense qu'il faudrait nous débarrasser de cette idée !



© Gianni Giuliani

Jean-Pierre Rive

Face au « brouhaha médiatique » est-il difficile de faire entendre sa voix ?

JMD : Resf fait la preuve qu'on peut l'utiliser, en misant sur son efficacité. La particularité de notre mode d'action est justement de s'appuyer sur Internet, les réseaux sociaux, les médias en ligne, pour alerter et mobiliser immédiatement notre réseau. Mais le revers de la médaille, c'est vrai, est que nous sommes tributaires du rythme et du caractère volatil et éphémère de la communication.

— **Débat animé par Dominique Chivot et retranscrit par Françoise Ballanger.**

+ À LIRE



Sans papiers, mais pas sans voix, Plein droit, la revue du Gisti, mars 2009.



Lilian Mathieu, La double peine. Histoire d'une lutte inachevée, La Dispute, coll. « Pratiques politiques », 2006.



Didier Minot, Des associations citoyennes pour demain, éditions Charles Léopold Mayer, 2013.



Johanna Siméant, La cause des sans-papiers, Presses de Sciences Po, 1998.

+ SUR LE WEB

Le site du Réseau éducation sans frontières
<http://www.education.sansfrontieres.org>

Le site d'Amnesty International France
<http://www.amnesty.fr/>

L'engagement auprès des mineurs isolés étrangers

Militantes au Gisti et à l'Adjie, Anita Bouix et Clémence Lormier ont profité de leur récent service civique pour constituer et éditer AutonoMIE, un guide pratique qui établit une chronologie précise des étapes clés pour accompagner ces jeunes jusqu'à leur majorité.



© Célio Bonnin

Anita reçoit un jeune à la permanence de l'Adjie.

Il y a de ces malentendus qui prêtent à sourire. Comme celui-ci, raconté par Anita Bouix, entre deux rendez-vous. Il concerne des jeunes inscrits sur la liste d'attente de la permanence associative d'Accompagnement et de défense des jeunes isolés étrangers (Adjie)

« C'est là que je l'ai perdu et que je me suis retrouvé seul dans un supermarché. »

qui, « parfois, commencent à trouver le temps long et finissent par le faire savoir, juste parce qu'ils pensent être reçus par des salariés et qu'ils croient que l'Adjie est un service d'État. » Comme quoi, compétence et militance peuvent aller de pair. « À la base, raconte

encore la jeune femme inscrite à l'école du barreau de Paris, je n'avais pas prévu de me spécialiser dans ce domaine. » Future avocate, Anita est également diplômée d'un double master en droit public et droit humanitaire. C'est dans ce cadre qu'elle décide de rejoindre le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés, pour son stage de fin d'année. « Or, à cette époque, le Gisti était saturé de demandes de mineurs. » Des profils que le collectif n'a pas forcément l'habitude de traiter. « Alors, il a pris l'initiative de contacter d'autres mouvements pour s'en occuper. » Resf, bien sûr, mais aussi la Fasti, la LDH, le Mrap ou encore la CGT-PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) répondent à l'appel. « C'est comme cela que sont

nés le collectif MIE (pour mineurs isolés étrangers) et les permanences de l'Adjie », complète Clémence Lormier, elle aussi ancienne stagiaire au Gisti et aujourd'hui travailleuse sociale. C'était en octobre 2012 et, depuis, les deux copines se rendent chaque mercredi et samedi à l'antenne jeunesse du 49^{ter} avenue de Flandre, dans le 19^e arrondissement de Paris.

« Cette permanence ne fonctionne qu'avec des bénévoles »

En ce samedi matin de fin de vacances scolaires, l'ambiance est inhabituellement calme dans ce local mis à la disposition de l'Adjie par la Ligue de l'enseignement de Paris. Dans un petit box prévu pour des entretiens individuels, le regard d'Anita se pose tantôt sur son écran d'ordinateur, tantôt sur Maciré. Comme Boubou, qui était assis là peu de temps avant lui, cet autre gamin timide et prostré lui fait face. Les mains constamment plongées dans son sac, à chiffonner des bouts de papier, c'est la première fois qu'il vient ici. En guise de bienvenue, la future avocate lui déroule sa petite présentation : « Cette permanence ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Nous n'avons rien à voir avec une administration. »

Les yeux toujours baissés, Maciré écoute, répond aux questions et déroule son histoire. Arrivé du Mali en avril 2013, l'adolescent de 15 ans a laissé là-bas toute sa famille, ses amis. Au fil de l'entretien, il explique que retourner vivre chez son père l'aurait exposé à la violence de ses coups. Une histoire familiale qui n'a rien à voir avec les derniers épisodes guerriers qui ont traversé le pays. Pourtant,

se sentant en danger et privé d'avenir, l'adolescent quitte le Mali et arrive, avec son meilleur ami, à Paris. « C'est là que je l'ai perdu et que je me suis retrouvé seul dans un supermarché », murmure-t-il.



© Célio Bonnin

Clémence et Anita.

Des mineurs isolés avant tout considérés comme étrangers

Selon les chiffres de la Ville de Paris, Boubou et Maciré font partie de ces 1 800 mineurs bénéficiant d'un placement auprès de l'Aide sociale à l'enfance (Ase). Une goutte de solidarité pour la capitale qui va pourtant déclencher la colère des collectivités territoriales. Ainsi, dans un communiqué de presse, la Ville de Paris dit « accueillir à elle seule près du tiers de l'ensemble des MIE présents sur le territoire national. »

Passée pour le moins inaperçue, cette grogne des élus franciliens va pourtant trouver un écho gouvernemental dans une circulaire nationale du 31 mai 2013. Cette dernière modifie les modalités de prise en charge des mineurs isolés ...

LES IMBÉCILES HEUREUX QUI SONT NÉS QUELQUE PART

Ces derniers temps, vu la multiplication de « bonnets rouges » amplement d'opérette (la révolte originelle desdits bonnets mobilisa les paysans de l'Ouest contre leurs nobles locaux, pas contre le pouvoir royal de Louis XIV), j'aperçois à la télévision maints compatriotes qui se proclament « fiers d'être Bretons ». Ce qui, moi qui le suis, ne laisse pas de m'interroger.

Je suis assurément heureux d'être Breton. Mes parents m'ont refilé la mer en héritage, m'ont assuré dès le départ qu'avoir vu le jour dans un port était une sorte de privilège irraisonné. Et je ne cesse de goûter ce pays où le vent n'est jamais mou, où le ciel n'est jamais vide. J'aime aussi me rappeler, et c'est moins facile, que ma grand-mère, qui parlait la langue du Trégor, n'a pu transmettre à sa descendance cette richesse bradée ou méprisée.

Heureux et contestataire, assurément. Mais pas heureux d'être né. Le hasard a bien fait les choses. Et l'histoire m'a enseigné que les cultures sont fragiles, qu'elles méritent d'être transmises et défendues. Pour le reste, nulle arrogance. Je suis Breton, c'est ainsi, mais j'aurais pu naître Malgache, Japonais, Inuit ou Mapuche, avec non moins de raisons d'admirer, d'aimer, d'appartenir, de revendiquer, de déplorer. La poésie du sol, celle qui célèbre les fameuses « racines » dont chacun devrait se prévaloir et se porter amoureux, me laisse passablement indifférent. J'ai certes des attaches, des liens souples et affectifs qu'il m'appartient d'entretenir, de nouer ou de dénouer. Mais les « racines », sans façon. Il me plaît d'apercevoir autre chose que le bout de mon champ.

Je ne suis donc pas « fier » d'être Breton, ni d'ailleurs « fier » d'être Français, ni « fier » de rien car je n'y suis pour rien. Je puis être fier de la Bretagne quand, en masse, elle récusé le Front national. Je puis être fier de la France quand elle est républicaine, tolérante, égalitaire, fraternelle. Mais je peux aussi avoir honte de la France quand elle fut colonialiste, violente, oppressive, collaboratrice. Je veux bien me battre pour la Bretagne ou pour la France lorsqu'une occupation étrangère y menace la démocratie, l'intégrité du territoire, ou la culture partagée. Mais je peux aussi me déclarer solidaire de « l'ennemi », comme le firent les porteurs de valises lors de la guerre d'Algérie, si cette France piétine ses propres valeurs déclarées. Et, plus que tout, j'abhorre le nationalisme aveugle qui a justifié tant de massacres, d'injustices et d'égarements.

Ces temps-ci, me semble-t-il, ces temps où, dit-on, les « repères » nous manquent, où « l'identité », selon certains, nous fait défaut ou décline, voici que pointent les chauvinismes, les sectarismes, les racismes, les fermetures, les ostracismes – et ce n'est hélas pas Madame Taubira qui dira le contraire. Prenons garde à la manière dont nos mots, et jusqu'à nos légitimes amours, se lèstent insidieusement de cette perversion. Brassens raillait jadis « les imbéciles heureux qui sont nés quelque part ». Ma foi, c'est le moment de la reprendre, cette chanson-là. ■



LA CHRONIQUE

Hervé Hamon

ÉCRIVAIN, ÉDITEUR ET CINÉASTE

« Ce protocole qui fait que ces jeunes sont considérés comme des étrangers et non des enfants est tout simplement dérogatoire et discriminatoire au regard du droit. »

Clémence
et Christophe.



jeunes qui devraient au contraire bénéficier d'une présomption de minorité, reprend le Gisti. Conçu pour débusquer des jeunes qui essaieraient de bénéficier abusivement d'un dispositif de protection qui ne les concerne pas, ce protocole repose sur un tel a priori de suspicion qu'il détecte des coupables à n'importe quel prix. » En totale contradiction avec les recommandations du Défenseur des droits qui, le 19 décembre 2012, insistait pour que le protocole en question « soit guidé par l'intérêt supérieur de l'enfant et soit mené de manière bienveillante, par des professionnels qualifiés. » Or, dans cette affaire, « il faut bien comprendre que si les mineurs isolés étrangers constituent un public désarçonné, complète Anita Bouix, les travailleurs sociaux le sont tout autant à leur contact. »

D'où cette idée des deux jeunes femmes d'éditer AutoNOMIE, un guide en dix fiches pratiques recensant les points cruciaux de la prise en charge juridique de ces jeunes. « C'est au terme de notre stage de fin d'études au Gisti qu'avec Anita nous avons décidé de faire un service civique en gestion de projets », développe Clémence. « Pendant 6 mois, ajoute son amie, et en collaboration avec Uni-cité (sorte de pépinière associative avec financement pour des porteurs de projets, Ndlr) nous avons appelé plusieurs structures sociales en France, pour étudier et évaluer leurs pratiques en direction des mineurs étrangers isolés. L'idée était d'établir une chronologie et des étapes clés pour accompagner ces derniers jusqu'à leur majorité. » Édité à 300 exemplaires, AutoNOMIE est sorti en septembre dernier et s'est déjà écoulé aux deux tiers, acheté par le syndicat Sud-Éducation, mais aussi par des conseils généraux. Pour 27 euros, il peut se commander sur le site infomie.net ou par le biais du courriel autonomie.75@gmail.com. ■ **Pierre-Yves Bulteau**

♦♦ étrangers et vise principalement à instaurer leur répartition entre les différents départements français. « Et voilà qu'au lieu de protéger ces enfants, comme ils en ont la compétence, les conseils généraux reprennent à leur compte cette idée répandue qu'avant d'être des mineurs isolés, ils sont avant tout des étrangers et donc de la seule compétence de l'État, souligne Clémence Lormier. Quant à l'idée de cette juste répartition entre les territoires,



« Il faut bien comprendre que si les mineurs isolés étrangers constituent un public désarçonné, les travailleurs sociaux le sont tout autant à leur contact. »

Chaque jeune venu demander conseil à la permanence de l'Adjie s'inscrit sur la liste d'attente du jour.

c'est vraiment du grand n'importe quoi, insiste la jeune travailleuse sociale. Il n'y a qu'à consulter le dispositif national de la PJJ pour voir qu'on les envoie à tel ou tel endroit en fonction des places disponibles. » Des allers-retours incessants pour des gamins déjà plus que ballottés par l'existence. « Ce protocole qui fait que ces jeunes sont considérés comme des étran-

gers et non des enfants est tout simplement dérogatoire et discriminatoire au regard du droit », pointe Anita Bouix.

AutoNOMIE, un guide d'accompagnement de ces jeunes

Et voilà comment un sas de protection devient un filtre de sélection. Un « outil d'élimination des

Un dangereux mélange des genres

Tribunal de grande instance de Meaux, annexe délocalisée dans le centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot. Une première audience s'est tenue le lundi 14 octobre 2013 dans ce tribunal d'exception pour les personnes étrangères enfermées.

09h30

Heure de convocation. L'architecture de ce tribunal flambant neuf ressemble plus à un hôtel bas de gamme au bord de l'autoroute qu'à un Palais de justice. Dans les couloirs, les deux salles d'audience et le hall circulent de nombreux militants ainsi que les avocats venus plaider les premiers dossiers et défendre la position des associations opposées à ce tribunal délocalisé dans un lieu de privation de liberté. Mais aussi beaucoup de journalistes : télévision, radio, presse écrite.

« Je ne suis pas persuadé que vous ayez le droit de statuer aujourd'hui. »

10h15

Tout le monde s'installe dans la salle d'audience. Douze places assises et une trentaine de personnes restent debout. D'autres pointent leur tête au travers des deux portes d'accès qui restent ouvertes.

10h25

Le juge entre et prend place. Des micros sont prévus mais rien n'est réglé et personne ne s'en préoccupe. Les enceintes crachotent un grésillement qui couvre le son des voix. « Monsieur vous pouvez vous asseoir, les avocats ont-ils dit des choses à me dire » entonne ironiquement le magistrat. En effet, les plaidoiries des avocats vont s'enchaîner sur la légalité même du tribunal et les détails techniques qui régissent la première audience. On parlera finalement très peu de la situation de la personne jugée. Un premier avocat prend la parole longuement. « C'est exactement l'inverse de ce qui avait été prévu avant l'ouverture de ce tribunal. » Plutôt que de passer par la voie publique, les personnes étrangères ont été escortées par la police via un chemin intérieur qui relie le centre de rétention à la salle d'audience. C'est toute la question de l'autonomie de la

justice qui est en jeu et non pas l'impartialité du magistrat. L'avocat enchaîne son argumentaire : « il faut que l'on voie et que l'on comprenne que la justice a été rendue », « l'autonomie des lieux n'existe pas puisque la sécurité est assurée par la police aux frontières », « le visuel nous laisse penser que nous sommes dans un lieu de privation de liberté », « il y a un dangereux mélange des genres », et pour finir : « je ne suis pas persuadé que vous ayez le droit de statuer aujourd'hui ».

Se succèdent les plaidoiries des autres avocats de la défense. Puis la parole est donnée à l'avocat du préfet du Val-d'Oise qui demande la prolongation de l'enfermement pour laisser à l'administration une chance de mettre en œuvre l'expulsion. Il reste terre à terre et se contente de plaider comme s'il était dans le Palais de justice de Meaux, aucune allusion aux argumentaires de la défense sur la légalité de la salle d'audience.

Les huit personnes jugées pour cette première audience sont enfermées dans une petite cellule du tribunal sans pouvoir accéder aux toilettes : « les retenus réclament de l'eau et de la nourriture, le commandant de police me dit que ce n'est pas à l'ordre du jour » plaide l'avocat. Ils sont restés entassés dans un espace confiné et non chauffé de 8h43 à 13h45. C'est également l'un des sujets de la défense, puisque pendant tout ce temps, ils sont privés de leurs droits. Alors que c'est inutile, désormais la justice se tient dans le centre de rétention. La police devrait faire des escortes au fil de l'eau.

13h40

La décision tombe. Le magistrat rejette en bloc et presque sans argumenter les douze pages de conclusions écrites des avocats de la défense. La rétention est prolongée pour 20 jours. « Je souhaite retourner tout de suite au centre, dans la cellule il fait très froid » demande le premier homme jugé dans ce tribunal d'exception coincé entre le centre de rétention et les pistes de l'aéroport de Roissy. ■ **Rafael Flichman**

L'ANTIATLAS DES FRONTIÈRES

Interventions créatives entre art et science

L'antiAtlas des frontières est l'aboutissement d'un projet de recherche transdisciplinaire sur les mutations des frontières contemporaines, mené grâce à la collaboration entre des chercheurs, des artistes et des professionnels de la frontière. Cette manifestation se décline en un colloque international et deux expositions à Aix-en-Provence et à Marseille. Entretien avec Isabelle Arvers, commissaire de cette double exposition.



Frontiers, you've reached fortress Europe, capture d'écran d'un jeu vidéo créé par Tobias Hammerle, Georg Hobmeier, Sonja Prlic et Karl Zechenter. Ce jeu vidéo met en scène les barrières aux frontières européennes, soit dans le rôle d'un émigré ayant fui son pays et cherchant l'asile en Europe, soit dans celui d'un policier des frontières contrôlant l'immigration.

Quelle est la genèse de ce projet qui, à ses débuts en 2011, s'appelait « les frontières du 21^e siècle » ?

Concernant le projet dans son ensemble, c'est Cédric Parisot qui en est vraiment à l'origine avec Jean Cristofol ; ce sont eux qui, entre l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées (IMéRA) et l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, ont monté cette recherche sur les frontières. Au départ, il s'agissait d'organiser plusieurs séminaires sur les questions liées à la mutation des frontières, dans une optique résolument pluridisciplinaire mêlant art, sciences dures et sciences humaines, pratiques professionnelles de la frontière, et d'en faire une publication, *L'antiAtlas des frontières*, avec les actes du colloque international et les résultats des recherches. Ce titre a ensuite donné son nom à l'événement, quand l'envie de montrer au public ces résultats sous forme d'une exposition s'est concrétisée.

C'est à ce moment-là que je suis arrivée dans le projet. Je suis spécialiste de l'art numérique et très proche des milieux activistes sur le net, en lien avec de nombreux artistes qui travaillent sur la prise de conscience d'une société de plus en plus informatisée. Mon ami l'artiste Heath Bunting a été invité en mai 2012 pour parler de son travail lors d'un séminaire et m'a fait rencontrer Cédric Parisot et Anne-Laure Amilhat-Szary qui cherchaient un commissaire d'ex-

position. J'ai alors fait une première proposition pour monter une exposition et concevoir un site internet qui rende compte des trois années de recherche (colloque, ateliers, entretiens) et soit une extension virtuelle de l'exposition (avec une galerie en ligne). Le comité scientifique et artistique a ensuite imaginé un scénario autour de cinq grandes thématiques, avec l'ambition de dépasser un certain discours, celui d'une frontière en dur séparant un dedans et un dehors : escalade sécuritaire et technologique à la frontière ; frontières, flux et réseaux ; contrôle, espace et territoire ; incorporation et biographisation de la frontière et détournements de frontières.

Comment est née cette idée de deux expositions ?

Comme le budget initial du projet a été multiplié par cinq, nous avons dû fournir un gros travail pour trouver des partenaires et donner une certaine dimension à cet événement. Nous avons sollicité un dispositif national d'aide à la création artistique multimédia, et c'est grâce à la Compagnie à Marseille que nous avons pu le faire, car il fallait que ce soit une association qui porte le projet. Le scénario est le même dans les deux expositions, et le contenu a été partagé entre les deux lieux.

L'antiAtlas montre la plasticité des dispositifs de contrôle migratoire dans un contexte d'escalade sécuritaire, ses dérives et ses détournements. En creux, se dessine fortement la figure du migrant.

Au départ, j'ai beaucoup insisté sur la notion de cartographie car les net-activistes ont réalisé un important travail sur la visualisation des données montrant les enjeux de pouvoir à la frontière (médias tactiques) et sur l'idée de détournement des technologies.

Mais s'il y a quand même une différence entre les deux expositions, c'est la présence plus affirmée de la parole des migrants à la Compagnie. Il m'a semblé en effet que cette parole n'était pas assez présente, contrairement à celle des chercheurs et des artistes. J'ai donc organisé un appel à projets en mai 2013 dont



CROSSING MAPS, CARTOGRAPHIES TRAVERSES est un dispositif à la croisée des sciences humaines et de l'art, issu d'un atelier de cartographie expérimental et participatif. Cet atelier a réuni à Grenoble, entre mai et juin 2013, douze voyageurs, alors demandeurs d'asile ou réfugiés, trois artistes, Fabien Fischer, Lauriane Houbey et Marie Moreau, association ex.C.es, deux chercheuses en géographie, Sarah Mekdjian et Anne-Laure Amilhat-Szary (Laboratoire PACTE-Projet EUborderscapes), Coralie Guillemain à l'organisation et Mabeye Deme à la photographie.

l'idée m'est venue en allant sur le site de Migreurop. En voyant toutes ces images, ces matériaux, j'avais envie que cela se voie, que cela ne disparaisse pas. Et nous avons reçu 330 projets !

Quelles suites imaginez-vous à ce projet ?

C'est un projet très ambitieux et, humainement, une aventure formidable avec les chercheurs de l'IMéRA et les artistes. On a tous énormément appris les uns des autres ! Nous avons essayé de montrer toute la complexité du sujet, en invitant aussi des responsables de Frontex, de Thalès, sous le parrainage de l'Organisation Mondiale des Douanes afin qu'il y ait un dialogue avec eux et une meilleure prise de connaissance. Vu la qualité des recherches et des rencontres, j'avais vraiment envie qu'il y ait quelque chose de beau en face, et surtout que cela soit partagé avec le plus grand nombre. C'est pourquoi nous avons tant travaillé sur le site. Le colloque devait être entièrement « streamé », mais techniquement, cela n'a pas été possible ; toutefois, l'ensemble a été filmé et sera bientôt en ligne. D'autres expositions sont prévues en 2014 à Bruxelles, Rome et peut-être en Finlande. On aimerait beaucoup que cette exposition voyage le plus possible ! ➡ **Propos recueillis par Morgane Iserte**

+ EN SAVOIR PLUS

Le deuxième volet de l'exposition antiAtlas est visible à Marseille à La Compagnie jusqu'au 1^{er} mars 2014.

Les actes du colloque, les artistes et les travaux de recherche exposés ainsi que des galeries en ligne sont consultables sur le site : www.antiatlas.net

Un monde impitoyable

Julien Delmaire,
Georgia, Grasset, 2013
247 pages, 17 €

Ce premier roman d'un artiste connu jusque-là comme slameur met en scène la rencontre entre deux êtres à la dérive, dont on sait dès le début qu'ils sont condamnés : Venance l'immigré sénégalais sans papiers et Georgia la junkie. Autour d'eux gronde la ville, peuplée d'exploiteurs en tout genre – patrons, dealers –, mais aussi de personnages qui se battent pour « s'en sortir », s'entraider ou avoir des papiers. Construit à rebours, le récit commence par la mort de Venance, remontant peu à peu le cours de sa vie jusqu'à son enfance. Si la thématique de l'immigration et de la clandestinité est abordée sans véritable originalité, elle est traitée en revanche avec un grand talent littéraire. En poète, Julien Delmaire explore toutes les ressources du langage – les sonorités, le rythme et surtout les images – pour donner chair à ses personnages et pour dénoncer la violence de l'exploitation et du racisme. Ce qui donne d'autant plus de force à son propos. ➡ **Françoise Ballanger**



Des camps roms à la Sorbonne

Depuis que RTL a diffusé son histoire en août 2012, Anina Ciuciu est interviewée par la presse et invitée sur des plateaux télé. Le mieux est encore de lire le témoignage de cette jeune femme rom qui, venue petite de Craiova, étudie aujourd'hui le droit à la Sorbonne. Ce parcours a pris tous les aspects d'une lutte, pour elle et sa famille : traverser les frontières au cours d'un voyage risqué, ne pas perdre la santé sous des abris insalubres, ne pas mourir de honte en recourant à la mendicité, attendre que sa demande d'asile soit acceptée... Mais aussi apprendre le français, décrocher son bac avec mention et viser l'École de la magistrature, alors que les préjugés s'acharnent à façonner des Roms « une

image infâme ». Le livre d'Anina rappelle par les faits la misère dans laquelle sont cloîtrés les Roms de Roumanie, auxquels l'Union européenne n'autorise pas une vie meilleure. « J'ai l'impression que le Rom, en Roumanie comme en France, est l'ennemi national », écrit Anina en soulignant l'absurdité de la situation. Ce « peuple chaleureux, simple et entier » a le droit au respect et mérite d'avoir enfin sa place. « Il ne faut pas en avoir peur, il faut juste essayer de nous comprendre et de nous donner une chance », poursuit Anina. Blessée par les discours politiques et les délire médiatiques, l'étudiante saisit des raisons d'espérer que les mentalités changent. Au gré de ses réussites, de ses rencontres, de ses



Anina Ciuciu

amitiés, elle choisit de garder foi en l'avenir, et de nous le communiquer. — **Maya Blanc**

Anina (avec Frédéric Veille), Je suis Tzigane et je le reste, Des camps de réfugiés Roms jusqu'à la Sorbonne, City, 200 pages, 2013.

Bande dessinée et immigration

Pour accompagner l'exposition consacrée à la représentation de l'immigration dans la bande dessinée, les éditions Futuropolis et le Musée de l'histoire de l'immigration coéditent un catalogue passionnant.



Yvan Alagbé, Nègres Jaunes, Planche 3 de L'arrestation, collection du Musée de l'histoire et des cultures de l'immigration, 2013.

(Persépolis) ou Marguerite Abouet (Aya de Yopougon) ou des dessinateurs africains comme Pahé (La vie de Pahé), Mbumbo et Ngalle Edimo (Malamine). Le livre permet aussi de s'attarder plus longuement sur de nombreux exemples, notamment dans des séquences intitulées « bulles d'exil », pour découvrir en profondeur des auteurs, des personnages, des thématiques. L'iconographie est très riche, elle ajoute aux extraits des œuvres publiées (des planches commentées), des reproductions d'esquisses inédites, de planches originales et d'archives personnelles. On peut regretter l'absence de sommaire, mais l'excellente et très complète bibliographie finale est un outil très précieux. — **Françoise Ballanger**

Sous la direction de Vincent Marie et Gilles Ollivier, Albums : des histoires dessinées entre ici et ailleurs / bande dessinée et immigration 1913-2013, Futuropolis / Musée de l'histoire de l'immigration, 2013, 192 pages, 26 €.

Exposition jusqu'au 27 avril 2014 à Paris au Musée de l'histoire de l'immigration.

www.histoire-immigration.fr

Grâce à de nombreux articles de spécialistes, ce beau livre épais, grand format et très illustré, permet d'approfondir la réflexion sur les relations entre immigration et 9^e art. Comme l'exposition, il s'attache à montrer comment le sujet des migrations a émergé, a évolué et a marqué l'histoire culturelle et artistique de la bande dessinée. Au gré de ce parcours au long d'un siècle, on croise des figures de « précurseurs », comme George McManus, Will Eisner, José Muñoz ou Carlos Sampayo, du temps où la BD était surtout américaine et la figure du migrant celle de l'Européen arrivant

aux USA ou en Argentine. On s'attarde un moment sur l'histoire migratoire emblématique de Goscinny, le plus « gaulois » des bédésistes. On voit comment la question des origines, de la mémoire familiale ou personnelle devient centrale, avec des créateurs comme Farid Boudjellal ou Enki Billal. L'immigré y gagne le statut de personnage principal, la question migratoire se décline désormais dans des genres de plus en plus variés comme l'autofiction, le reportage, le western, la fable, le récit historique... Plus récemment, de nouvelles figures apparaissent, avec des femmes comme Marjane Satrapi

Rêves d'or de Diego Quemada-Díez et **The Immigrant** de James Gray. L'un nous transporte au Guatemala et au Mexique à notre époque, l'autre aux États-Unis d'Amérique au début du XX^e siècle.

RÊVES D'OR

UN FILM DE DIEGO QUEMADA-DÍEZ



Rêves d'or a obtenu le prix Un Certain Talent à Cannes dans la sélection 2013 Un Certain Regard. C'est une histoire quotidienne et bien réelle qui met l'accent sur l'immigration entre le Guatemala et les États-Unis. Juan, Sara et Chauk, à peine âgés de 15 ans, décident de fuir leur pays, pauvre et misérable. Les premières images montrent un amas d'immondices où des gens tentent de trouver de quoi manger, ou de quoi monnayer. La fille, Sara, qui est avec eux se travestit en garçon pour ne pas être repérée par les kidnappeurs. En traversant le Mexique, Sara et Samuel (jeune garçon révolté et déterminé) rencontrent Chauk, un indien tzotzil qui ne parle pas espagnol et n'a aucun papier d'identité. Samuel montre son racisme à l'égard de Chauk, alors que Sara essaye de communiquer avec le jeune indien. Le voyage en train à travers le Mexique est interminable et plein de danger. Des bandes organisées et incontrôlées arrêtent les migrants, les volent, les exploitent en les intimidant : pays de non-droit pour des candidats à l'immigration. Un seul arrivera aux États-Unis, mais en pleine désillusion. Écoutons la déclaration du réalisateur, dont ce premier long-métrage remarquable a été salué à Cannes : « Nous avons écrit cette histoire dans l'espoir de détruire les conventions qui nous emprisonnent, afin de réinventer notre propre réalité. Je rêve que ces barrières, qui nous séparent, sautent, que nous embarquions dans un train dont la destination est sans importance, dont les passagers savent que nos existences sont interconnectées et que les obstacles rencontrés sur la route nous inspirent pour célébrer la vie avec un respect et une conscience qui transcendent les races, les classes et les croyances. » Grâce à l'interprétation émouvante de vérité des jeunes acteurs, et au style cinématographique à la fois réaliste et poétique, ce film atteint le but recherché par son réalisateur.

THE IMMIGRANT

UN FILM DE JAMES GREY
SÉLECTION OFFICIELLE CANNES 2013



1920, Ewa Cybulski (Marion Cotillard) et sa sœur Magda quittent leur Pologne natale pour la terre promise, New York. Arrivées à Ellis Island, Magda est atteinte de tuberculose et est placée en quarantaine. Ewa, seule et désemparée, tombe dans les filets de Bruno (Joaquim Phoenix), un souteneur sans scrupules et avide de réussite. Pour sauver sa sœur, elle est prête à tous les sacrifices et se livre, la mort dans l'âme, à la prostitution. L'arrivée d'Orlando, illusionniste et cousin de Bruno, lui redonne confiance. Dès le début, une musique douce aux accents nostalgiques accompagne les images de la statue de la Liberté, Ellis Island (le débarcadère où se déversaient des milliers de migrants au début du XX^e siècle), les gratte-ciel de Manhattan. Les images de couleur bistre font penser à quelques films célèbres comme *America, America* (Elia Kazan), *Le Parrain* (Francis Ford Coppola). Une évocation étonnante de force d'une époque lointaine, et pourtant si proche, un peu gâchée par quelques accents mélodramatiques. — **Alain Le Goanvic, Pro-fil**

PRO-FIL

est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.





Gibraltar, revue de la Méditerranée

disparition, que cette revue indépendante nous raconte les pays méditerranéens et les relations Nord-Sud. Son rythme semestriel laisse le temps de lire ses 180 pages : le témoignage de Saïdou aux portes de Melilla, l'entretien avec l'Association tunisienne des femmes démocrates, le reportage sur les combattantes du Kurdistan syrien et puis, des faits historiques et des actualités du côté du Rif, de Marseille, du Congo, de Sarajevo, de l'Italie, de l'Algérie, de l'Arménie... Gibraltar a choisi d'établir un pont aussi entre les mots et les images, en nous faisant découvrir les regards de différents photographes, illustrateurs et auteurs de bandes dessinées. Olivier Jobard suit Kingsley, de son départ du Cameroun jusqu'à son arrivée en France. Cyril Pedrosa dessine

les paroles de sans-papiers. Arno Brignon montre la réalité de Ceuta en noir et blanc. Stéphane Soularue imagine les migrations à l'encre jaune et rouge. Et, puisque Gibraltar se lit comme un livre, des nouvelles y sont publiées – dont certaines inédites – sous la plume d'auteurs tels que Hubert Haddad, Laurent Gaudé, David Torres, Akram Belkaïd. Cette revue-là est le type même d'initiative que l'on a absolument envie de voir vivre longtemps. — Maya Blanc

Dossiers du n°1 sur les migrants, du n° 2, sur les héritiers de la mémoire.
Retrouvez Gibraltar en librairie (un numéro, 17 euros; deux numéros, 30 euros) ou en ligne sur : www.gibraltar-revue.com

En janvier 2013, à Toulouse, Santiago Mendieta a lancé la revue Gibraltar comme on jette un pont entre deux rives. Celles de la Méditerranée, où le fameux détroit rapproche l'Europe de l'Afrique et vice versa. « Notre "pont" est une forme d'utopie, à l'image de Marinaleda », résume le rédacteur en chef. Dans le premier numéro, il a signé 17 pages sur ce village andalou menant une expérience unique d'autogestion et de partage des richesses. Un travail de terrain précis, des questions de fond, un fil narratif et la fluidité d'un récit. C'est dans cette veine, d'un journalisme en voie de



UN DÉPLIANT EN SEPT LANGUES

Des conseils simples pour faire face à l'administration

Suite à l'adoption de la loi du 16 juin 2011, qui a complètement transformé et durci le dispositif d'expulsion des personnes étrangères en situation irrégulière, l'idée est née à La Cimade Île-de-France de concevoir un outil d'information pédagogique et attractif à destination des migrants. Ce livret est un dépliant original qui transforme en un coup de main une affiche en petit livret de huit pages. Il existe en sept langues : français, anglais, espagnol, russe, chinois, bengali et arabe. Regroupant des conseils généraux pour réduire les risques d'expulsion, c'est un outil précieux pour les personnes étrangères sans papiers. Comment préparer son dossier de demande de titre de séjour ? Que faire avant d'aller déposer une demande à la préfecture ? Que faire face à une obligation de quitter le territoire ? Que faire face à la police ? Que faire si vous êtes en centre de rétention ? Des questions indispensables et des réponses accessibles à toutes et à tous pour éviter les pièges de l'administration. Tous les changements législatifs introduits par la loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour ont été pris en compte pour mieux conseiller les personnes étrangères. La publication est principalement destinée aux personnes étrangères en situation irrégulière isolées de toute aide juridique, c'est-à-dire qui ne sont pas en contact avec des équipes de La Cimade ou d'autres associations. En effet, les personnes qui fréquentent les permanences de La Cimade bénéficient déjà a priori de ces conseils. Isolées, fragiles et précaires, de nombreuses personnes méconnaissent leurs droits. Les équipes de La Cimade Île-de-France vont maintenant organiser la diffusion de cette publication, en privilégiant les lieux de vie et de passage des migrants : auprès



Vous n'êtes jamais obligé de signer les documents de la police.

des foyers de travailleurs migrants, dans des accueils de jour, des centres de santé et des centres de protection maternelle et infantile (PMI), auprès des collectifs de sans-papiers ou d'associations communautaires, au sein des paroisses ou des cours de français langue étrangère.



La version électronique du dépliant est disponible dans les sept langues sur le site de La Cimade : www.lacimade.org



Ne pas aller seul à la Préfecture.

SANS-PAPIER

INDICATIF		CONDITIONNEL
PRÉSENT Je sans-papier Tu sans-papies Il, elle, on, ça sans-papier Nous sans-papions Vous sans-papiez Ils, elles sans-papient PASSÉ COMPOSÉ J'ai sans-papier Tu as sans-papier Il, elle, on, ça a sans-papier Nous avons sans-papier Vous avez sans-papier Ils, elles ont sans-papier IMPARFAIT Je sans-papiais Tu sans-papiais Il, elle, on, ça sans-papiait Nous sans-papiions Vous sans-papiez Ils, elles sans-papiaient PLUS-QUE-PARFAIT J'avais sans-papier Tu avais sans-papier Il, elle, on, ça avait sans-papier Nous avions sans-papier Vous aviez sans-papier Ils, elles avaient sans-papier	PASSÉ SIMPLE Je sans-papiai Tu sans-papias Il, elle, on, ça sans-papia Nous sans-papiâmes Vous sans-papiâtes Ils, elles sans-papièrent PASSÉ ANTÉRIEUR J'eus sans-papier Tu eus sans-papier Il, elle, on, ça eut sans-papier Nous eûmes sans-papier Vous eûtes sans-papier Ils, elles eurent sans-papier FUTUR SIMPLE Je sans-papierai Tu sans-papieras Il, elle, on, ça sans-papiera Nous sans-papierons Vous sans-papiez Ils, elles sans-papieront FUTUR ANTÉRIEUR J'aurai sans-papier Tu auras sans-papier Il, elle, on, ça aura sans-papier Nous aurons sans-papier Vous aurez sans-papier Ils, elles auront sans-papier	PRÉSENT Je sans-papierais Tu sans-papierais Il, elle, on, ça sans-papierait Nous sans-papierions Vous sans-papieriez Ils, elles sans-papieraient PASSÉ 1^{RE} FORME J'aurais sans-papier Tu aurais sans-papier Il, elle, on, ça aurait sans-papier Nous aurions sans-papier Vous auriez sans-papier Ils, elles auraient sans-papier PASSÉ 2^E FORME J'eusse sans-papier Tu eusses sans-papier Il, elle, on, ça eût sans-papier Nous eussions sans-papier Vous eussiez sans-papier Ils, elles eussent sans-papier
SUBJONCTIF		
PRÉSENT Que je sans-papier Que tu sans-papies Qu'il, qu'elle, qu'on, que ça sans-papier Que nous sans-papiions Que vous sans-papiez Qu'ils, qu'elles sans-papient PASSÉ Que j'aie sans-papier Que tu aies sans-papier Qu'il, qu'elle, qu'on, que ça ait sans-papier Que nous ayons sans-papier Que vous ayez sans-papier Qu'ils, qu'elles aient sans-papier	IMPARFAIT Que je sans-papiasse Que tu sans-papiasses Qu'il, qu'elle, qu'on, que ça sans-papiât Que nous sans-papiassions Que vous sans-papiassiez Qu'ils, qu'elles sans-papiassent PLUS-QUE-PARFAIT Que j'eusse sans-papier Que tu eusses sans-papier Qu'il, qu'elle, qu'on, que ça eût sans-papier Que nous eussions sans-papier Que vous eussiez sans-papier Qu'ils, qu'elles eussent sans-papier	
INFINITIF	PARTICIPE	IMPÉRATIF
PRÉSENT Sans-papier PASSÉ Avoir sans-papier	PRÉSENT Sans-papiant PASSÉ Sans-papier	PRÉSENT Sans-papier! Sans-papions! Sans-papiez! PASSÉ Aie sans-papier! Ayons sans-papier! Ayez sans-papier!

Rem.: les auteurs prennent ici quelque liberté avec l'orthographe en singularisant les papiers dont le sans-papiers ne dispose pas.